



ANDRÉ OHEIX

Mort pour la France, le 15 juillet 1915

LA "VITA" ANCIENNE
DE
SAINT CORENTIN

AVANT-PROPOS

Pendant les années scolaires 1908-1909 et 1909-1910, M. Ferdinand Lot mit au programme de l'une de ses conférences à l'École pratique des Hautes-Études le sujet suivant : les vies des saints bretons (V^e-XI^e siècles). Sous la direction de l'éminent érudit, ses auditeurs, avec un intérêt extraordinaire et qui pour quelques-uns d'entre eux demeure mystérieux, se livrèrent à une critique minutieuse et sévère, trop sévère même au dire de certains, de ces textes qui forment notre unique source pour l'histoire de la Bretagne jusqu'au IX^e siècle. La conférence durait souvent jusqu'à six heures du soir, puis on reconduisait le maître jusqu'à la gare du Luxembourg où il allait prendre son train, après en avoir manqué plusieurs ; ensuite, par les petites rues aux trottoirs étroits, on descendait vers la Seine en discutant encore ; c'était ce qu'André Oheix appelait plaisamment « nos petits exercices ambulatoires au sortir de la conférence du lundi ».

Car la conférence de M. Lot avait la bonne fortune de compter Oheix parmi ses auditeurs. Son esprit mûri, son amour sincère de la Bretagne, son érudition étendue, nourrie dès l'enfance par un père érudit, fils lui-même d'érudit, sa foi religieuse profonde et éclairée, qui lui donnait cette intelligence des questions religieuses si nécessaire pour les études du passé breton, sa culture juridique enfin, qui lui avait appris combien peut varier l'interprétation des textes, tout cela

faisait d'Oheix, pour son maître et surtout pour ses disciples, un auxiliaire des plus précieux.

Trop absorbé par son travail à l'École de Droit pour traiter entièrement un des sujets donnés par le maître à ses auditeurs, Oheix jouait auprès de ces derniers le rôle infiniment utile de l'ami expérimenté. Lorsque nous débutions dans les études hagiographiques, il avait déjà publié cinq mémoires importants sur l'hagiographie bretonne et rendu compte de manière « approfondie », le mot est de M. Lot lui-même, des *Mélanges d'Histoire Bretonne* de notre commun maître.

C'était pour les amis d'Oheix une joie que de discuter avec lui une de ces questions d'histoire bretonne qu'il connaissait si bien. Il apportait dans la discussion des formes d'une courtoisie parfaite. On pouvait différer d'opinion sans être accusé par lui de mauvaise foi; s'il croyait que vous vous trompiez, votre erreur même lui enseignait qu'il pouvait se tromper lui-même. « Je sais », m'écrivait-il au sujet d'un point sur lequel nos avis étaient diamétralement opposés, « que vous avez abordé le problème avec une entière liberté d'esprit et je ne crois pas qu'il y ait chez moi autre chose que le souci de la vérité historique, mais nous différons d'avis sur la valeur de vos arguments ».

Passant la plus grande partie de l'année dans sa maison de famille à La Ville-aux-Veneurs, en Trévé, Oheix employa les années qui suivirent 1909 à travailler. Il acheva sa thèse de doctorat en droit sur *Les Sénéchaux de Bretagne des Origines au XII^e siècle* qui lui valut le prix de thèse de la Faculté de Droit de Paris, il publia cinq nouvelles « Etudes hagiographiques », des articles sur des points d'histoire de Bretagne, des comptes rendus d'ouvrages sur cette histoire; enfin il préparait, pour en faire sa thèse de l'École des Hautes-Études, un *Recueil des Actes des Rois et Ducs de Bretagne du X^e au XII^e siècle*.

La vie s'annonçait donc bonne pour Oheix; ses travaux étaient appréciés, il avait cette « aurea mediocritas » si nécessaire à ceux qu'attirent les études d'érudition, une maison pleine de souvenirs, une belle bibliothèque, et, pour que rien ne manquât à son bonheur, il se mariait en juin 1914. J'ai de lui une lettre écrite au mois de mai qui le montre parfaitement heureux.

Le 3 août 1914, André Oheix rejoignait à Cherbourg le 1^{er} régiment d'infanterie coloniale. Il partit pour le front en octobre, fut nommé sergent en décembre, cité en juin 1915, tué le 15 juillet de cette même année entre Binarville et Vienne-le-Château.

« And he is dead who will not fight
and who dies fighting has increase. »

R. FAWTIER.

CHAPITRE I

ÉTUDE CRITIQUE SUR LA VIE DE SAINT CORENTIN

La présente étude de la vie de saint Corentin est le développement d'une communication faite en 1909 à la conférence de M. Ferdinand Lot à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, à la Sorbonne. En 1914, reprenant mes notes, j'avais rédigé un article que je destinais à une revue bretonne, quand j'appris que notre camarade à l'Ecole des Hautes-Etudes, M. André Oheix, venait de découvrir à la Bibliothèque nationale, à Paris, un nouveau texte de la vie de saint Corentin qui pouvait bien être plus ancien que celui de dom Plaine, base de notre étude, et devait par conséquent jeter un nouveau jour sur les questions que je venais de traiter. Je communiquai donc mon article à M. Oheix qui, de son côté, me transmit une copie du texte de la Bibliothèque nationale qu'il accompagna de nombreuses observations sur mon travail, observations que je m'empressai de mettre à profit. Nous constatâmes cependant que sa découverte ne changeait rien d'essentiel à mes conclusions, qu'elle confirmait même à certains égards, et nous décidâmes de faire paraître immédiatement mon étude et de la faire suivre de la publication du texte de la Bibliothèque nationale accompagné d'une étude de ce texte par M. Oheix, qui compléterait la mienne. Cet accord fut adopté au mois de juillet 1914. La guerre éclata avant que notre projet fût mis à exécution ; notre ami ne devait pas revenir.

C'est en mémoire de l'excellent érudit que la Bretagne a perdu et du charmant ami que nous pleurons que nous avons

voulu exécuter, maintenant, comme nous pouvons, le projet abandonné de 1914. Nous avons pensé donner notre article tel qu'il était destiné à l'impression en 1914, espérant trouver dans les notes que M^{me} Oheix a bien voulu nous confier, l'étude ou les matériaux pour l'étude qu'Oheix devait publier. Malheureusement, cette étude semble n'avoir pas été rédigée; le travailleur accompli qu'était Oheix utilisait évidemment très peu de notes et nous n'avons pu tirer de ses papiers une étude qu'il fût possible de donner sous son nom. Nous avons donc repris notre ancien article et nous en avons récrit certaines parties en poussant plus loin nos recherches sur quelques points de détail qu'Oheix en 1914 avait trouvés insuffisamment étudiés, recherches qu'à ce moment-là nous n'avons pas voulu développer (comme il nous le proposait) dans l'espoir qu'il traiterait lui-même les points en question en reprenant notre travail.

En ce qui concerne le texte de la Bibliothèque nationale, nous le publions d'après la copie d'Oheix collationnée par nous. Nous avons fait quelques corrections qui nous ont paru indispensables et nous avons ajouté la ponctuation. L'étude qui le précède et les conclusions auxquelles nous sommes arrivées sont les nôtres, elles sont redevables à Oheix dans la même mesure que le reste de notre mémoire, mais, bien entendu, toute la responsabilité doit en retomber sur nous.

I

L'unique édition⁽¹⁾ que nous ayons jusqu'ici de la vie de saint Corentin a pour base une série de documents dont le plus important est le manuscrit n° 3472 (8495-505) de la

(1) *Vie inédite de saint Corentin, écrite au IX^e siècle par un anonyme de Quimper*, publiée avec prolégomènes, traduction et éclaircissements, par le R. P. Dom François PLAINE, Bénédictin de la Congrégation de France, de l'Abbaye de Ligugé, *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. XIII, 1886.

Bibliothèque royale de Bruxelles ⁽²⁾. Ce manuscrit renferme des pièces de dates diverses et des copies de vies de saints faites en 1664 sur des manuscrits de l'abbaye de Saint-Saulve de Montreuil-sur-Mer ⁽³⁾. La *Vita Sancti Corentini* est une des copies contenues dans le manuscrit; elle y occupe les folios 70 r° à 73 v°. Dans la discussion qui va suivre nous désignerons ce texte par la lettre B. Le texte de la vie de saint Corentin qu'offre ce manuscrit étant fort incomplet, dom Plaine a utilisé, pour combler quelques-unes de ses lacunes, un Sanctoral de Quimper qui contient une vie de saint Corentin plus complète que B sur certains points et que nous désignons par la lettre S. L'unique exemplaire ⁽⁴⁾ de ce Sanctoral appartient à la Bibliothèque des Bollandistes, à Bruxelles. L'édition de dom Plaine est donc un essai de reconstitution de la *Vita Sancti Corentini*, opéré en réunissant les textes B et S. Elle nous donne en outre l'histoire de la *Translation* du corps de saint Corentin à Marmoutiers et plusieurs miracles tirés d'un Passionnaire de Quimper dont un extrait se trouve aux Archives de la Loire-Inférieure ⁽⁵⁾. C'est une copie faite au XV^e siècle sur un manuscrit de Quimper en vue d'un procès. Le ms. français 22308 de la Bibliothèque nationale, à Paris, contient une autre copie de ce même fragment due au Père du Paz ⁽⁶⁾.

Quant au procédé de reconstitution employé par dom Plaine, il consiste à remarquer que les textes B et S con-

(2) L'affirmation de Dom Plaine (p. 64) qu'il avait découvert ce manuscrit au Musée hollandien est sans doute inexacte. Il est cependant vrai que le manuscrit avait appartenu à la bibliothèque des anciens Bollandistes. Cf. le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale, du Père Van den Gheyn, p. 476.

(3) Une note à la fin de la vie de saint Corentin dit que « ce sont des vies de saints envoyées au Père Papebrock par le Père Jacobus de Boviz ». Ce dernier serait, sans doute, Jacques de Boves, curé de Saint-Walloy de Montreuil.

(4) Dom Plaine le dit unique. Le regretté P. Poncelet qui m'avait montré ce Sanctoral m'avait dit n'avoir pu en trouver d'autre exemplaire ni à Paris, ni à Rome, malgré ses recherches. M. Oheix m'avait signalé que le Bréviaire de Léon de 1516, conservé à Rennes, renferme un texte semblable à celui du Sanctoral (Bibl. mun. de Rennes, Bréviaire de Léon, cote 15.952. Imp. parch., fol. BBIII).

(5) Arch. Loire-Inférieure, E 73.

(6) Fol. 103 r°.

tiennent des parties communes et, en réunissant ces deux textes, à donner au public tout ce que l'éditeur avait pu trouver sur la vie de saint Corentin. Il aurait évidemment fallu examiner de plus près les relations de ces deux textes entre eux. C'est ce qu'il nous faudra faire avant de procéder à l'examen du texte reconstitué.

Le Sanctoral est un petit volume en caractères gothiques et qui ne porte pas de date ⁽⁷⁾. Il nous offre aux calendes de mai un résumé de l'histoire de la consécration de saint Corentin et de la bénédiction abbatiale conférée par celui-ci aux deux saints Guennolé et Tudy; il contient en outre la *Translation* du corps de saint Corentin à Marmoutiers (telle que dom Plaine l'a trouvée dans le Passionnaire de Quimper, sauf quelques phrases qui manquent à la fin) et les deux mêmes miracles qui suivent cette *Translation* dans l'édition de dom Plaine. La *Vita Sancti Corentini* [S] est insérée au 12 décembre.

Le prologue de S débute par la même citation que celui de B : *Beatus vir qui post aurum non abiit...*, mais il continue autrement et bien plus brièvement ⁽⁸⁾. Les leçons qui suivent forment bien un tout et, dans les paragraphes qui correspondent à ceux de B, les faits racontés et la langue sont identiques. B, cependant, a de nombreuses digressions, qui manquent dans S, sur les vertus du saint et surtout sur les vices du clergé; B raconte en détail plusieurs miracles auxquels S ne fait que des allusions, B donne quelques miracles de plus et, à la fin du chapitre X, ajoute quelques lignes où, selon dom Plaine, il faut voir une allusion à la querelle de Dol et de Tours. S ne représente pourtant pas le texte original puisqu'il résume ⁽⁹⁾ des miracles qui ont leur

(7) Malgré les assertions de Dom PLAINE (*loc. cit.*, p. 63, note 1 et p. 66).

(8) S donne ensuite la citation du psaume : *Ad laudem summi patris laudetur, bonus filius in bonis et de bono, ut nos magis inde excitemur ad bonum. Laudet pater in filiis, Deus in sanctis, mirabilis in miraculis.*

(9) Une note (citée par Dom PLAINE, p. 160, note 53), qui suit le dernier des miracles racontés dans S, dit « *Nihil ultra quia in tempore paschali festa non amplius quam tres lectiones habent* ».

développement naturel dans B. Il nous faut donc croire que ces deux textes remontent à une vie antérieure que S abrège selon ses besoins et que B développe en y ajoutant des tirades contre le clergé. Qu'était cette vie antérieure ? C'est ce que l'étude qui va suivre essaiera de déterminer.

Pour plus de clarté et attendu que l'édition de dom Plaine est assez difficile à trouver à l'heure actuelle, nous commençons par un court résumé de la *Vita Corentini*. Le tableau suivant rappellera les observations que nous venons de faire sur la constitution de ce texte.

S.	B.
Prologue court.	Prologue long.
I	Manque.
II	»
III	»
IV	»
V	»
VI	»
VII	VII (2 ^e partie).
VIII (1 ^{re} partie).	VIII
Manque.	IX
X	X (avec développement en faveur de
Manque.	XI l'évêque de Quimper).
XII (plus court)	XII
XIII	XIII
Manque.	XIV
XV	XV
XVI	Manque.
XVII	»
XVIII	»

II

L'auteur commence par louer les vertus de saint Corentin, son humilité, sa chasteté, ses abstinences, auxquelles ne ressemblent point l'orgueil, l'avarice, le luxe mondain du siècle où il écrit.

I. — Corentin, né en Bretagne de parents illustres, fut instruit dès sa jeunesse dans les arts libéraux. La grâce du Saint-Esprit le remplit et le rend docile en toutes choses.

II. — Ayant trouvé un endroit solitaire, propice au service de Dieu, à Plomodiern, le saint s'y installe près d'une fontaine. Dans l'eau de cette fontaine lui apparaît un poisson envoyé par Dieu. Tous les jours le saint coupe une tranche de ce poisson pour son repas, mais tous les jours le poisson revient sain et entier.

III. — Un jour, le roi Gradlon, chassant dans la forêt, vient demander l'hospitalité à l'ermite. Celui-ci se demande où il trouvera de quoi faire manger le roi. Il coupe cependant au poisson sa tranche quotidienne et l'offre au cuisinier royal. Celui-ci le tourne en dérision, mais, néanmoins, la tranche cuite se multiplie et suffit à satisfaire l'appétit du roi et de sa suite affamée. Et l'hagiographe de renvoyer naïvement au miracle du Nouveau Testament qu'il imite⁽¹⁰⁾. Là-dessus le roi se prosterne devant le saint et lui cède sur-le-champ son palais, les terres environnantes et tout ce qu'il possède dans la localité.

IV. — L'un des serviteurs du roi essaie de couper, lui aussi, une tranche au poisson; le miracle ne s'opère pas, le poisson reste mutilé. Le saint indigné le guérit, le renvoie à l'endroit d'où il était venu, et depuis lors personne ne l'a revu.

V. — Corentin visite un ermite nommé Primel. Les deux saints s'entretiennent de choses religieuses pendant la journée et, la nuit venue, ils louent Dieu en chantant des psaumes et des hymnes. Le matin Corentin désire célébrer la messe, son hôte va donc lui chercher de l'eau; mais la source est loin et Primel boiteux, il ne revient qu'après bien du temps. Corentin, rempli de compassion, prie Dieu

(10) Jean, VI.

de faire sourdre une fontaine plus près de l'ermitage ; et aussitôt sous son bâton jaillit une source limpide.

VI. — Le bruit de ce miracle s'étant répandu, les deux saints Paterne et Malo, curieux de contempler ces merveilles, se rendent à la *Villa Fontis*, où ils sont accueillis avec aménité par saint Corentin. Encore une fois le saint se trouve dans l'embarras pour savoir ce qu'il donnera à manger à ses hôtes, car il n'a qu'un peu de farine pour faire du pain ; mais, quand on va puiser de l'eau à la fontaine la cruche se remplit non seulement d'eau, mais encore de vin et d'anguilles. Ainsi les miracles se multiplient sous les yeux des hôtes de saint Corentin.

VII. — Dieu ne voulut pas qu'une pareille lumière de la foi se cachât plus longtemps. La Cornouaille demande un évêque, n'en ayant pas ; trois saints hommes, *Corentinus*, *Gwengaloeus* et *Tudinus* sont choisis, sans doute par les fidèles, et envoyés ensemble à Tours où saint Martin doit désigner et consacrer l'évêque.

L'« archevêque » admire chez Tudy ses connaissances littéraires et son humilité ; chez Guennolé son éloquence et sa piété ; chez Corentin la dignité personnelle, la simplicité, l'humilité et la sainteté en toutes choses. C'est donc Corentin qu'il choisit, et ses deux compagnons de leur côté sollicitent ce choix. Les trois saints hommes retournent alors en Bretagne, où le nouvel évêque est fêté par le clergé et par le peuple.

VIII et IX. — Corentin devient le plus parfait des évêques et remplit ses devoirs avec une charité et une justice incomparables. L'hagiographe renouvelle ici son attaque contre les prélats de son temps.

X. — Corentin nomme Guennolé et Tudy abbés afin qu'ils l'aident à propager la foi. Il avait demandé à saint Martin de leur conférer la bénédiction abbatiale ; mais celui-ci avait refusé en disant que ce privilège appartenait à l'évêque et

que celui-ci ne devait pas y renoncer, de peur de créer un précédent dont la postérité pourrait abuser. L'archevêque (ajoute B) prévoyait que les abbayes se révolteraient contre l'autorité épiscopale et il voulait enlever tout prétexte à un pareil dessein.

XI. — Les nouveaux abbés instruisent les moines et donnent à tous l'exemple de la sainteté.

XII. — Ainsi lutta Corentin pour Dieu contre le siècle, en vaillant soldat de Jésus-Christ; et ainsi il mourut, et son âme vivra éternellement en Jésus-Christ.

XIII. — La renommée du saint évêque se répand comme un suave parfum jusqu'aux confins de la Bretagne; de tous côtés les malades accourent, si bien que le pays de France (*regio Gallicana*) en vint à envier son saint à la Bretagne.

XIV. — On élève une église en l'honneur du pieux thaumaturge.

XV. — Un jour, l'*apocrisarius* ayant exhorté le peuple à apporter des offrandes, une femme noble s'avance pour offrir quelques onces de cire. Brusquement elle change d'avis et veut garder son offrande; elle ferme donc sa main mais celle-ci reste paralysée et fermée. Elle comprend alors sa faute, implore le secours de saint Corentin qui lui apparaît et lui dit d'aller prier Dieu devant les reliques, là où elle avait péché. Elle se rend à l'église et raconte tout au clergé. La nuit suivante, pendant qu'elle dormait devant l'autel après avoir prié, saint Corentin lui apparaît et lui dit que sa foi l'a sauvée et qu'elle est guérie de son infirmité.

XVI. — Aux calendes de mai, une grande foule accourt à l'occasion de la dédicace de l'église. Du pays de Léon était venu un « fils de Bélial », du nom de Rapsadulus, dans le dessein de voler le bien d'autrui. Il va au marché et vole quantité de soie en peloton. Rentré chez lui, la fièvre le saisit et paralyse une de ses mains et la moitié de son corps. Il

se repent aussitôt et se recommande à la miséricorde de Dieu et de saint Corentin. Le saint évêque lui apparaît la nuit suivante, lui reproche son péché, mais lui promet qu'il sera guéri à condition d'avouer son larcin, d'abord au clergé, puis au peuple. Le voleur se met donc en route, mais, le diable le tentant, il revient sur ses pas. De nouveau saint Corentin lui apparaît et cette fois il trouve un moyen efficace de le convaincre de son péché en l'arrachant à son lit et en le jetant contre le mur. Le lendemain le pénitent remplit ses promesses, accomplit les pénitences prescrites et recouvre la santé en louant Dieu et saint Corentin.

APPENDICE N° 1. — Quelques siècles après la mort de saint Corentin, les Normands dévastent la contrée. Les Bretons ont recours au puissant roi de France et lui confient leurs précieuses reliques, estimant que, la paix revenue, ils pourront en obtenir la restitution. Mais les Français, cupides et faux, ne veulent point rendre leurs trésors. C'est ainsi que le corps de saint Corentin, déposé dans le monastère de Saint-Martin, à Tours, y est retenu jusqu'aujourd'hui. Les Bretons s'en attristent, mais ils constatent avec joie que l'esprit du saint n'a pas quitté sa cathédrale, car des miracles continuent à s'y opérer.

APPENDICE N° 2. — Deux miracles additionnels. Des brigands viennent à Tours, pour voler le vin des moines de Saint-Martin. Ils sont en train de remplir des vases de vin, tandis que les moines invoquent en vain à leur aide leurs saints. Enfin les moines tourangeaux pensent à saint Corentin; ils vont chercher ses reliques et les placent comme pour garder les tonneaux. A partir de ce moment ceux-ci restent fermés et le vin des moines cesse de couler.

Un comte cornouaillais, Alain, atteint d'une maladie d'yeux, se rendit, sur le conseil de sa femme, à l'église de saint Corentin, y fit l'offrande de plusieurs de ses terres et fut guéri.

III

Pour dom Plaine, le manuscrit de Montreuil « très ancien et rongé de vétusté », original de la copie renfermée dans le manuscrit de Bruxelles, était la « vie originale » rédigée à Quimper avant l'an 878, date de la translation du corps de saint Corentin à Montreuil-sur-Mer, où ce texte l'aurait accompagné. Quatre remarques amènent cette conclusion : 1° l'absence de mention de cette translation; 2° la mention d'un « empereur des Francs »; 3° les tirades contre le clergé; 4° la position prise par l'auteur au sujet de l'autorité métropolitaine de Tours et surtout la phrase qui termine le paragraphe X dans laquelle dom Plaine voit « une allusion aux efforts que fit Nominoë pour séparer la Bretagne de Tours ».

Ces indications, cependant, sont, toutes, peu sûres. Pour les reliques, tout ce que nous savons de certain, c'est que l'abbaye de Saint-Saulve de Montreuil possédait en 1424 la plus grande partie du corps de saint Corentin⁽¹¹⁾. A quelle date et à la suite de quelles péripéties ces reliques sont-elles arrivées à Montreuil, c'est ce qui a fait l'objet de nombreuses discussions. Dom Plaine, d'abord, a abandonné l'opinion qu'il soutenait au moment de sa publication de la *Vita Corentini*. En 1899⁽¹²⁾, il admit que les reliques de Corentin avaient dû être d'abord transportées à Lehon, puis partir de Lehon lors de la translation générale (saints Malo, Magloire, etc.) qui aurait eu lieu entre 913 et 920, pour arriver à Montreuil. M. Rodière croit le trésor de Saint-Saulve constitué dès la fin du X^e siècle⁽¹³⁾. Pour M. Oheix, les reliques de Corentin, emportées d'abord à Lehon avant

(11) R. RODIÈRE, *Les corps saints de Montreuil, Étude historique*, Paris-Montreuil, 1901, in-8°, pp. 61-66, 296-301.

(12) DOM PLAINE, *Les invasions des Normands en Armorique*, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVI, p. 213, note 2.

(13) *Op. cit.*

914⁽¹⁴⁾, probablement vers 878, quittèrent Lehon avec le corps de saint Malo en 960 pour arriver à Paris où elles auraient été reçues par Hugues Capet. Pendant leur séjour à Paris diverses parties de ces reliques auraient été enlevées et distribuées, à Marmoutiers (où des « parcelles » furent envoyées en 1110⁽¹⁵⁾) et (au début du XII^e siècle) au couvent de femmes que Philippe-Auguste fonda près de Mantes⁽¹⁶⁾; puis, au courant du XII^e siècle, en compagnie de celles de saint Malo, elles auraient quitté Paris pour être déposées au monastère de Saint-Saulve de Montreuil. M. Ferdinand Lot⁽¹⁷⁾, examinant d'abord la question à propos de la *Translatio Sancti Maglorii*⁽¹⁸⁾, avait commencé par distinguer deux migrations des corps saints de Bretagne : l'une, vers 924 (corps de saint Samson et des saints avranchins), l'autre, vers 959 (et non pas 962 comme l'avait voulu M. René Merlet⁽¹⁹⁾); c'est de cette seconde migration qu'aurait fait partie le corps de saint Corentin. En 1907, cependant, M. Lot abandonna sa première position⁽²⁰⁾ et n'admit plus qu'une migration, vers 925; les reliques de Malo allant à Paris pour y rester et, vers le même temps, des reliques de *saint Maclou*, auxquelles étaient jointes des reliques de saint Corentin et d'autres saints, allant directement à Montreuil. Pour expliquer les inventaires parisiens sur lesquels s'était basé M. Oheix, M. Lot, constatant deux traditions con-

(14) A. OHEIX, *Les reliques bretonnes de Montreuil-sur-Mer* (Mém. Assoc. Bretonne, 1905), Paris, Nantes, 1906 et *Un livre d'histoire* (c. r. des *Mélanges d'histoire bretonne* de F. LOT) dans la *Revue de Bretagne*, 1908, p. 10, note 2 du tirage à part.

(15) Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, Paris, 1742, fol., t. I^{er}, col. 511-2. En 1606 Marmoutiers prétendait posséder « ab antiquo » des reliques de saint Corentin.

(16) Saint-Corentin-lès-Mantes (Seine-et-Oise), voir *Gallia Christiana*, 2^e éd., t. VII, col. 1300.

(17) F. LOT, *Date de l'exode des corps saints hors de Bretagne*, *Annales de Bretagne*, t. XV, 1899, pp. 60-76.

(18) Voir R. MERLET, *Les origines du monastère de Saint-Magloire de Paris*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LVI, 1895, pp. 237-273.

(19) *Loc. cit.*

(20) F. LOT, *Mélanges d'histoire bretonne*, Paris, 1907, pp. 188 à 199,

traires, suppose que les reliques que revendiquaient les Magloriens de Paris venaient de Montreuil, les Magloriens étant passés par Montreuil avant de se rendre à Paris.

Cette dernière hypothèse confirmerait l'opinion de dom Plaine sur la translation des reliques de saint Corentin. Mais il ne s'ensuit pas qu'elle confirme la date que dom Plaine suppose être celle de la rédaction de la *Vita Corentini*. Ce texte est visiblement trop incomplet pour qu'il faille tenir compte de l'ignorance où il se trouve de la translation. Il est vrai qu'au § XIII on nous raconte que les pèlerins accourent au tombeau du saint et qu'au § XV on parle des saintes reliques. Mais cela n'a rien que de naturel, car l'auteur, dans ces deux passages, parle de la mort du saint et de ce qui s'est passé immédiatement après. D'ailleurs, en 1219, on possédait à Quimper un bras du saint au moins⁽²¹⁾. On ne saurait donc utiliser la mention des reliques ou de leur translation pour dater notre texte.

Quant à l'« Empereur des Francs », il n'en est d'abord pas question aux endroits auxquels renvoie dom Plaine⁽²²⁾. Il paraît bien dans une des pièces additionnelles que cet auteur ajoute au texte de la *Vie*⁽²³⁾, mais celles-ci, de l'aveu de dom Plaine lui-même, sont postérieures à la vie du saint⁽²⁴⁾. Dom Plaine réduit donc à néant, sur ce point, sa propre argumentation.

Quant au clergé, on s'en est plaint à toute époque et beaucoup, comme l'on sait, par exemple, aux XII^e et XIII^e siècles⁽²⁵⁾. Enfin, en ce qui concerne la référence à la

(21) *Cartulaire de Quimper*, pièce n° 28 (publié par le chanoine PEYRON dans le *Bulletin de la Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie du diocèse de Léon*, t. I-V, 1901-1905), pp. 188-199. Voir aussi la pièce n° 114 de ce cartulaire qui est un inventaire de Quimper de l'an 1274 et qui mentionne un bras de Corentin.

(22) Prologue et § 3.

(23) P. 154.

(24) *Loc. cit.*, note 46 et p. 148, note 40. Cette translation semble être du XI^e siècle, dit M. Lot (*Mélanges d'histoire bretonne*, p. 198, note 1) à cause du miracle d'Alain Canhiart, comte de Cornouaille.

(25) M. l'abbé Duine avait bien voulu me faire remarquer que le prologue et le § IX de la *Vita Corentini* où l'on reproche, entre autres choses, aux prêtres

querelle de Dol et de Tours, nous aurons à nous demander si cette fameuse discussion est la première raison d'être du récit et surtout de la phrase en question. De toute façon, comme indication de date, cette référence aurait peu de valeur, car la question de l'autorité de Tours sur la Bretagne, ouverte au IX^e siècle, a pris une acuité intense au XII^e siècle et n'a été tranchée qu'en 1198 par Innocent III, ce qui pourrait nous faire descendre jusqu'à la fin du XII^e siècle.

IV

Cependant, il y a quelques années, le comte de Calan est venu apporter à l'appui de dom Plaine de nouveaux arguments⁽²⁶⁾. M. de Calan remarque d'abord qu'au moment où écrivait l'auteur de la *Vita Corentini* il n'y avait en Cornouaille que deux monastères, Landévennec et Loc Tudy; ceci l'inciterait à fixer la date du texte à une époque antérieure au XI^e siècle. Ensuite, il fait valoir de nouveau la question de l'autorité de Tours, cependant sans insister sur la phrase qui termine le § X comme le faisait dom Plaine. Pour M. de Calan, c'est le fait de la consécration de l'évêque par saint Martin qui serait impossible à partir du moment où les Bretons cessent de se réclamer de Tours. M. de Calan propose donc de dater la *Vita Corentini* du IX^e siècle et plus particulièrement du début de ce siècle à cause de l'intervention des saints Paterne et Malo qui serait destinée à représenter comme contemporains les fondateurs des trois évêchés gallo-romans. A la fin du IX^e siècle, nous dit M. de Calan, on considérerait Saint-Pol-de-Léon comme un évêché antérieur aux réformes de Nominoë et l'on groupait ensemble Paterne, Malo, Paul.

de plaider dans les cours civiles, peuvent être rapprochés d'une série de lettres du pape Honorius III à l'évêque de Poitiers en 1216 et 1227 (Potthast, *Regesta*, nos 4609, 7780, pp. 398, 670).

(26) V^{te} DE CALAN, *Mélanges historiques*, Vannes, 1908, p. 108 ss.

Ces arguments nous paraissent peu probants. D'abord nous ne discernons dans la *Vita* aucune preuve qu'au moment de sa rédaction il n'existait que deux monastères en Cornouaille, on ne nous le dit nulle part. Nous verrons d'ailleurs plus loin que le passage sur lequel s'appuie M. de Calan est un emprunt à la *Vita Winwaloei* de Gourdisten. La question de Dol ne s'est point résolue, comme nous venons de le rappeler, au cours d'un siècle et le troisième argument n'aurait de valeur que si la date du IX^e siècle était déjà établie.

M. de la Borderie rejette la vie de saint Corentin comme un document de basse époque, de mince valeur historique et la place « tout au plus au XIII^e siècle ⁽²⁷⁾ ». Ce qui l'amène à préciser ce point, c'est la mention au § XVI de la soie en peloton, *fili serici glomum*, exposée au marché de Quimper. Selon Francisque Michel, la soie était encore rare en 1345 ⁽²⁸⁾. Il faut cependant ajouter que F. Michel cite en même temps des textes qui prouvent que la soie était connue en France, comme partout en Europe, depuis le temps de Charlemagne et que dès le XII^e siècle on fabriquait des tissus de soie. La Bible Guiot, au XIII^e siècle, affirme que

Mout sont bien queneü li ver
Qui font la soie ⁽²⁹⁾.

Nous nous rangeons d'ailleurs, à peu de chose près, à l'opinion de M. de la Borderie, mais en apportant d'autres preuves. Un *terminus ad quem* nous est fourni par un inventaire des livres de la cathédrale de Quimper ⁽³⁰⁾, dressé en 1365 et qui indique « *unum martirologium antiquum, in quo fit mencio de die incepcionis novi operis istius ecclesiae et*

(27) A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, Rennes, 1905, 4^e, t. 1^{er}, pp. 320-321.

(28) Francisque MICHEL, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie*, Paris, 1852-1854, 2 vol., vol. 1, pp. 87, 96, etc.

(29) Ed. Wolfart a San-Marte, Halle, 1861, vv. 2673, 2674.

(30) Cartulaire de Quimper, *éd. cit.*, pièce n^o 394, p. 396.

de quodam miraculo. Il faudrait, nous semble-t-il, voir dans ce texte une allusion aux événements racontés dans les §§ XIV et XV ou XVI, plutôt que le miracle « de cette femme du pays de Vannes qui recouvra la vue en priant sur le tombeau d'Hervé de Landeleau », comme l'a cru l'éditeur⁽³¹⁾. Ce martyrologe, « antiquum » en 1365, devait remonter au moins à 1300.

Examinons maintenant le texte de la *Vita*. Ce qui nous frappe tout d'abord, c'est l'histoire de la consécration du saint et de la bénédiction abbatiale conférée par Corentin à ses deux compagnons, Guennolé et Tudy. S'exprime ainsi⁽³²⁾ :

« Cornubia enim episcopum, quem non habebat, postulavit, et tres viros sancti nominis et dignae opinionis, scilicet Chorentinum, Guengaloeum et Tudinum, mittendos Turonis ad sanctum Martinum Turonensem archiepiscopum elegit ut de eis episcopum consecraret et ad dioecesim Cornubiae remitteret consecratum.

« Adscivit itaque secum beatus Martinus clericos suos viros discretos et honestos et cum notasset in Tudino litteraturam et honestatem, in Guengaloeo eloquentiam et religionem, in Chorentino personae reverentiam, vultus simplicitatem et cordis humilitatem et reverendam in omnibus sanctitatem, Spiritu Sancto inspirante ipsum Chorentinum, sociis suis postulantibus, in episcopum Cornubiensem, quamvis renitentem et invitum, elegit, et ad consecrationem, sicut dignum erat, praeparari praecepit. Consecratur itaque a beato Martino episcopus vir Dei Chorentinus, et cum sanctis sociis ad cathedralem sedem Cornubiae remittitur. Et tam a clero quam a populo Britanniae, sibi ex diversis partibus occurrente, cum omni gaudio suscipitur et honoratur.

« Ille vero, nec applaudens honori sed magis sollicitus et insistens oneri, suscepti regiminis diligenter exercet offi-

(31) *Loc. cit.*, Introduction, p. XXVIII.

(32) Ed. Dom PLAINE, p. 132-134, § VII, et VIII (début).

cium, sibi crucem, gregi custodiam, moribus disciplinam, vitiis odium, virtutibus studium, praedicationem subditis, auxilium oppressis, refectionem pauperibus, malis coercionem, bonis gratiam, omnibus justitiam ~~adhibens et charitatem.~~

« Nec mora ⁽³³⁾, cum socios suos Guengaloeum et Tudinum sanctitate et scientia commendabiles sciret, eos in abbates benedixit ut eum coadjuvarent in fide catholica propaganda. Petierat enim a metropolitano sancto Martino, cum consecratus esset, ut et praefatis sociis suis manum benedictionis imponeret et ad Cornubiam remitteret abbates benedictos. Sanctus vero Martinus sicut erat columbinae simplicitatis et serpentinae prudentiae, sibi benigne responderat in hunc modum : « Nequaquam, frater episcopo et coepiscopo Charentine, nequaquam expedit ut tuos benedicamus abbates, ne hoc exemplum apud posteros trahatur ad consequentiam et tuae derogetur dignitati. Vade potius ad sedem tuam et utere libertate tua et hos duos socios tuos quos merito religionis et discretionis prelatione dignos esse credimus, in ecclesia tua auctoritate episcopali benedicito in abbates ».

« His itaque secundum sancti Martini consilium in abbates benedictis... »

B, qui reprend ici après une lacune aux mots *Consecratur itaque a beato Martino*, insère, après les mots *derogetur dignitati*, l'addition suivante : *Deinceps enim fieri posset ut successor noster ad sedem metropolitanam abbates Cornubiae traheret benedicendos et a benedictione nostra, sibi benedictionis privilegium perpetuum usurparet*; et plus loin, après les mots *benedicito in abbates* : *Sic praevidebat sanctus Dei archiepiscopus venturae malitiam, sic praevidebat ecclesias suae subditas dignitati ut in posterum super hoc malignandi tolleretur occasio*. Et le § XI, qui manque dans S, nous montre les deux abbés travaillant en parfait accord avec leur évêque Corentin.

(33) *Idem*, p. 138, § X.

Cela ressemble fort à une histoire de disputes entre évêques et abbés, et le Cartulaire de Quimper vient nous confirmer dans l'idée que nous avons affaire à une invention tendancieuse. La pièce n° 46 de ce cartulaire est en effet un acte d'accord, daté de 1236, entre l'évêque et le chapitre de Cornouaille d'une part et l'abbé et le monastère de Landévennec de l'autre⁽³⁴⁾. Il y est décrété, « après beaucoup d'altercations », que l'évêque de Quimper a le droit de descendre au monastère de Landévennec comme « ordinaire » pour visiter et corriger les moines et pour conférer la bénédiction abbatiale : « *R. modernus abbas remanebit abbas, scilicet electi de cetero in eodem monasterio, praesentabuntur episcopo Corisopitensi et confirmabuntur ab eodem episcopo et benedicuntur* ». Dans le manuscrit de ce cartulaire les mots « *et benedicuntur* » sont ajoutés en marge, mais de la même main que celle du texte⁽³⁵⁾.

Ces faits ne sont pas isolés; on peut les rapprocher d'événements pareils qui se passèrent vers la même époque dans l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé⁽³⁶⁾. En 1114, c'est Raoul, archevêque de Tours, qui bénit Gurguand, abbé de Sainte-Croix⁽³⁷⁾. En 1262 intervint entre l'évêque de Quimper et l'abbaye un accord relatif aux droits épiscopaux sur l'abbaye⁽³⁸⁾. Le différend durait depuis plusieurs années et remontait au temps de l'évêque Guillaume († le 15 décembre 1218).

On peut donc conclure que, vers la fin du XII^e ou le début du XIII^e siècle, les abbayes du diocèse de Quimper cherchaient à se soustraire à la juridiction épiscopale. Et dans

(34) Ed. cit.

(35) Bibliothèque Nationale, Paris, ms. latin 9892.

(36) Je suis redevable de cette observation à M. Oheix.

(37) *Chronique de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, dans le *Cartulaire de Quimperlé*. 2^e édition, par Léon MAÏTRE et Paul DE BERTHOU, Rennes-Paris, 1904 (Bibliothèque bretonne armoricaine, fasc. IV), p. 106.

(38) Le texte se trouve dans l'*Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix*, par Dom Placide LE DUC, publiée par Le Men, Quimperlé, s. d., pièces justificatives, n° XXXI, p. 609 ss.

ce fait nous discernons le but qui inspira l'histoire de l'élection de saint Corentin à l'évêché de Quimper et celle de la bénédiction abbatiale de saint Guennolé. L'auteur de notre texte écrivait vers 1236, probablement quelque temps avant cette année, car l'accord était destiné à mettre fin à de longues altercations; il écrivait pour soutenir d'une autorité antique et vénérable les droits de l'église épiscopale sur l'abbaye de Landévennec; c'était donc un clerc de Quimper, peut-être d'origine française, puisque, incidemment, il se montre partisan de Tours.

V

Nous avons donné plus haut des raisons de croire à l'existence d'un texte antérieur à B et à S. Ce texte ne devait pas être de beaucoup d'années antérieur à nos deux rédactions; les remanieurs se sont bien gardés d'embrouiller l'histoire de la bénédiction : S qui abrège beaucoup la donne deux fois en détail, B n'y ajoute que pour insister davantage.

Mais l'idée d'associer Corentin à saint Guennolé et saint Tudy n'est pas sortie toute de l'imagination de notre auteur. La vie de saint Guennolé par Gourdisten, écrite entre 857 et 884⁽³⁹⁾, renferme le passage suivant⁽⁴⁰⁾ :

Quam bene candelis splendebant culmina ternis
 Cornubiae, proceres cum terni celsa tenebant !
 Rura vel ima regens, Gradlonus jura teneret
 Cum doctus terrena; nitentem porgeret haustum
 Ac populo sitiienti Courentinus, in almo
 Ordine, cum sacro praefulgens corpore Christi
 Summus qui dici meruit speculator ab actis,
 Vitam qui summo portavit cum speculatu
 Arctam heremi, nisi cum quaestus moveatur abortus.

(39) R. LATOUCHE, *Mélanges d'histoire de Cornouaille*, Paris, 1911, p. 8.

(40) *Vita Sancti Winwaloet*, éd. La Borderie dans *Cartulaire de Landévennec*, Rennes, 1888, in-8°, Lib. II, Ch. 19. C'est le passage que M. de la Borderie traduit, *Histoire de Bretagne*, t. 1^{er}, pp. 321-322 (M. de la Borderie croyait à une interpolation du X^e siècle, mais à tort. Voir R. LATOUCHE, *op. cit.*, p. 23).

Aecclesiarum ob hoc intentus, cito discutiebat
 Orta, sed innumeros stabilita in pace sedabat;
 Ille dehin remeans eadem quoque quae ante gerchat
 Domnus et innumeris cum Uingualoeus in actis
 Prae cunctis fulsit, heremitarum bene factus
 Abbas, excelso virtutum culmine clarus.

Au IX^e siècle donc un texte représente notre saint associé à saint Guennolé et au roi Grallon. Nous retrouvons les mêmes personnages dans une des fausses chartes ⁽⁴²⁾ du XI^e siècle du Cartulaire de Landévennec ⁽⁴³⁾ qui représente saint Corentin avec saint Guennolé auprès du roi Grallon en concile. M. Latouche traduit le préambule de l'acte ⁽⁴⁴⁾.

Notre auteur a dû connaître ces documents, intéressé qu'il était aux relations de son église avec l'abbaye de Landévennec. Utilisant la vie de saint Guennolé qui représente son saint comme égal au fondateur de Landévennec, il conçoit l'idée de le représenter comme préféré à celui-ci par l'archevêque de Tours qui affirme le privilège de l'évêque de Quimper de donner la bénédiction aux abbés de Landévennec. Et il est fort probable qu'il a eu l'idée d'envoyer ensemble à Tours Corentin, Guennolé et Tudy parce qu'il a trouvé, groupés dans le même chapitre de la *Vita Winwaloei* de Gourdisten, les noms de Corentin, Guennolé et Tutgual ⁽⁴⁵⁾.

On a discuté pour savoir si ce dernier personnage est le même que le fondateur du monastère-évêché de Tréguier. Mgr Duchesne ⁽⁴⁶⁾, M. Latouche ⁽⁴⁷⁾, M. de Calan ⁽⁴⁸⁾ les confondent. M. de la Borderie ⁽⁴⁹⁾, au contraire, a soutenu que le Tudual de la *Vita Sancti Winwaloei* était, non pas

⁽⁴²⁾ R. LATOUCHE, *op. cit.*, pp 47 ss.

⁽⁴³⁾ Ed. cit., p. 151-152.

⁽⁴⁴⁾ *Loc. cit.*, p. 58-59.

⁽⁴⁵⁾ Ed. cit., p. 81-82.

⁽⁴⁶⁾ *Revue Celtique*, t. X, 1889, p. 254 et *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 370.

⁽⁴⁷⁾ *Mélanges d'histoire de Cornouaille*, p. 24.

⁽⁴⁸⁾ *Mélanges historiques*, p. 19.

⁽⁴⁹⁾ *Annales de Bretagne*, t. IV, p. 325, 327

l'évêque de Tréguier, mais un abbé cornouaillais du nom de Tudi⁽⁵⁰⁾. C'est évidemment cette opinion qu'avait l'auteur de la vie de saint Corentin. Il ne paraît pas avoir connu la troisième vie de saint Tutgual qui représente ce saint comme envoyé avec saint Corentin, évêque⁽⁵¹⁾, par saint Paul-Aurélien, à une procession pour conjurer un dragon, épisode qu'il n'aurait pas manqué d'exploiter. Notre auteur a emprunté Tudy à la *Vita Winwaloei* en identifiant le Tudual de ce texte avec le fondateur d'une des abbayes du diocèse de Cornouaille, *Loc Tudi* (près de l'île Enez Tudi, dans l'embouchure de l'Odet), qui figure dans les chartes du XI^e siècle et qui, justement au XIII^e siècle, fit place à une collégiale absorbée par le chapitre de Quimper. Selon M. de la Borderie⁽⁵²⁾, l'abbaye de Loc Tudi représenterait un établissement datant du VI^e siècle sur l'île d'Enez-Tudi. Du personnage de Tudy nous ne savons⁽⁵³⁾ que ce que nous en disent la vie de saint Corentin et celle de saint Maudet. D'après celle-ci, saint Maudet, irlandais de naissance, serait parti pour la Bretagne armoricaine accompagné de deux disciples, Thudetus (appelé aussi Tudinus) et Bodmaelus⁽⁵⁴⁾. Ils abordent en Armorique, à « Banniged (*latine* portus benedictus) » et séjournent quelque temps dans le pays de Leohelnan. De là ils vont tous trois dans l'île *Venenosum*, plus tard appelée *Guellenes*. Notre auteur ignore ce texte, si toutefois

(50) *La vie de saint Maudet* (éd. LA BORDERIE, dans *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. XXVIII, 1890, p. 198-266) distingue aussi ces deux personnages : elle représente *Tudinus* comme disciple de saint Maudet avec saint Bothmael et plus tard elle parle d'une visite faite à saint Tutgual dans le monastère de celui-ci.

(51) Ed. LA BORDERIE, *Les trois anciennes vies de saint Tutgual*, dans *Mém. Soc. Arch. et Hist. des Côtes-du-Nord*, 2^e série, 1883-1887, t. II, p. 105, § 17.

(52) LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 166.

(53) Les Néo-Bollandistes ne le connaissent pas et la vie que donnent les *Acta Sanctorum* au 9 mai n'est qu'un extrait de la vie de saint Corentin.

(54) La vie de ce saint publiée par LA BORDERIE (éd. cit.) serait un texte de la fin du XI^e siècle (voir *Analecta Bollandiana*, t. XII, p. 308). Celle que publia Ulysse ROBERT : *Vie de saint Maudé*, publiée d'après le ms. 330 de la Bibliothèque d'Orléans, saint Maudé, 1889, in-8°, en serait une amplification du XIII^e siècle qui n'apporte rien de neuf.

il est antérieur à la *Vita Corentini*, comme il a ignoré une tradition insulaire qui rattache le nom de Tudy, comme ceux de Guennolé et de Corentin, à des localités de la Cornouaille anglaise.

En effet, nous retrouvons encore, dans le Cornwall, la paroisse de Corentin, que l'on appelle de nos jours Cury, mais que l'antiquaire Carew⁽⁵⁵⁾ (1555-1620) appelle encore Corentun⁽⁵⁶⁾. Tout près, dans le même *hundred* de Kerrier, se trouvent les noms de Guennolé (Gunwalloe) et de Landewednack, tandis que celui de Tudy (actuellement saint Udy) se rencontre dans le *Hundred* voisin de Trigge. Selon Borlase, cité par Cummings⁽⁵⁷⁾, la tradition du pays place l'ermitage de saint Corentin au pied d'une montagne appelée Menheniot, dans le Cornwall⁽⁵⁸⁾. Toute cette tradition est inconnue à notre auteur, ce qui n'a rien d'étonnant s'il est un Français, écrivant à Quimper dans le but intéressé et précis que nous croyons.

L'histoire de la consécration épiscopale de Corentin et de la bénédiction abbatiale conférée à Guennolé et à Tudy nous apparaît donc comme le vrai centre de la *Vita Corentini*. Revenons maintenant à notre texte et voyons quels sont les éléments qui servent de cadre à celle-ci.

Saint Corentin naît en Bretagne, en Armorique évidemment, puisque nous venons de voir que notre auteur ignore toute tradition insulaire. Sa vie érémitique se passe à Plo-modiern. Dom Plaine l'a bien identifié : cet endroit se trouve sur le penchant du Menez Hom, une fontaine et une chapelle le marquent encore.

(55) CAREW, *Survey of Cornwall*, London, 1769, p. 91.

(56) L'église actuelle de Cury date de 1261. Un beau portail roman atteste l'existence d'une église plus ancienne sur le même emplacement.

(57) A. H. CUMMINGS, *The Churches and Antiquities of Cury and Gunwalloe*, London, 1875, p. 4-5. Je n'ai pu trouver la référence dans les œuvres publiées de Borlase qui a d'ailleurs laissé des manuscrits non publiés que je n'ai pas vus.

(58) Nom qui semble rappeler le Menez-Hom de l'ermitage breton de Corentin (voir plus bas).

Or, nous trouvons le nom de notre saint associé à celui de cet ermitage, dans un texte du XII^e siècle, la *Chanson d'Aiquin* ⁽⁵⁹⁾. Ce roman nous raconte, en effet, comment le roi païen Aiquin vient se réfugier au pays de Nevet, près du Mené :

V. 2977. Droit au Mené s'en est Aiquin alé

Li roy a l'ost droit après luy mené
Juques Nyvet ne se sont aresté.

Poursuivi par Charlemagne, il s'enfuit vers la mer :

V. 3025. Ung hermitage trouva le Barbarin

L'ermitte est apelé Corentin
Messe chantant dou baron Saint Martin.

M. Bédier a montré que ce poème fut composé pour rehausser la gloire de l'archevêché de Dol au prix des autres évêchés bretons ⁽⁶⁰⁾ ; c'est pourquoi saint Malo et saint Corentin y sont représentés comme de simples ermites alors que saint Samson nous est donné comme archevêque de Dol. M. Lot m'a fait cependant remarquer que le nom de Corentin paraît pour la première fois dans ce poème à la fin du vers, de même que celui de saint Martin; ce qui pourrait faire croire que l'auteur a pris ces noms parce qu'il avait besoin de finales en *-in*, le nom de Corentin lui étant venu sous la plume parce qu'il savait que le Menez-Hom était du diocèse de Quimper. La fin du poème étant perdue, nous ne savons comment se terminait cette histoire. Il est donc difficile d'affirmer si l'introduction de notre saint est fortuite ou voulue. Dans tous les cas, il est certain que l'auteur de la *Vita Sancti Corentini*, écrivant peut-être peu après, a dû connaître la *Chanson d'Aiquin* composée vers la fin du XII^e siècle, et il est probable que c'est la localisation de

(59) Ed. JOÛON DES LONGRAIS, Nantes, 1880; voir aussi G. PARIS, dans *Romania*, t. IX, 1880, p. 445 ss.

(60) *Les légendes épiques*, t. II, 1908, p. 95 ss.

l'ermitage de Corentin au Menescop dans cette chanson qui a mis en branle l'imagination de l'hagiographe et qui l'a fait placer la demeure de saint Corentin à Plomodiern.

Le poisson de saint Corentin est devenu sa caractéristique ⁽⁶¹⁾. L'histoire du poisson n'est pourtant pas propre à notre saint; le Père Cahier cite un miracle presque identique raconté par Grégoire le Grand dans la vie de saint Honorat de Fondi ⁽⁶²⁾. Nous constatons cependant que les miracles et les histoires à poisson semblent particulièrement fréquents dans les vies des saints celtiques ⁽⁶³⁾.

L'ermitage de Primel se trouvait, selon les souvenirs traditionnels, d'après dom Plaine, en Saint-Thoys, près de Châteauneuf-du-Faou. Cet endroit est en effet assez près de Plomodiern et les restes d'une chapelle s'y trouveraient encore. Nous savons aussi que le monastère de Quimper possédait de nombreuses terres dans la région du Faou ⁽⁶⁴⁾. La *Vita Corentini* raconte cependant, au paragraphe suivant, l'arrivée des deux saints Paterne et Malo *ad Villam Fontis*. C'est, comme le dit bien dom Plaine, *Kerfeunteun*, près de Quimper, que les chartes du XII^e siècle appellent *Villa Fontis*. A Quimper même, d'après M. Le Men, il existait, peu avant 1871, une chapelle dédiée à saint Primel, et « vis-à-vis de cette chapelle, sur la rive gauche de l'Odet, se trouve une fontaine placée sous le vocable de saint Corentin ⁽⁶⁵⁾ ». Notre auteur aurait, peut-être, connu les deux endroits associés au culte des saints amis et ne se serait pas donné la peine de décider duquel des deux il parlait.

(61) Nous le retrouvons dans un bas-relief décrit par MALBRANCO, *De Morinis*, Tornaci-Nerviorum, 1639-1654, t. I^{er}, p. 156.

(62) MIGNE, *Patrologie latine*, LXXVII, 153-161.

(63) Par exemple celles de saint Petroc, de saint Néot; voir aussi Whitley STOKES, *Lives of the Saints from the Book of Lismore*, Oxford, 1890, in-4^o et PLUMMER, *Vitae Sanctorum Hiberniae*, 1910, t. I^{er}, Introduction, p. CLI, note 8, et p. CLIII, note 4.

(64) Voir Dom MORICE, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I^{er}, c. 377.

(65) Note sur un chapiteau de la cathédrale de Quimper, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie du Finistère*, t. VII, 1880, p. 70.

Quant à la visite des saints Paterne et Malo, rien n'autorise à croire que cette histoire ait le moindre fondement de vérité. L'auteur a tout simplement mis son saint en rapport avec des personnages illustres du pays, et il est possible que ce soit *la Chanson d'Aiquin* qui ait suggéré à l'auteur de mettre saint Corentin en rapport avec Malo ⁽⁶⁶⁾.

VI

Des textes liturgiques retrouvés par M. Oheix viennent cependant soulever une nouvelle question. Un bréviaire parisien de 1472 ⁽⁶⁷⁾ et celui de Saint-Brieuc ⁽⁶⁸⁾ appellent le compagnon de Paterne, non pas Malo, mais *Maelocus*. Ce nom n'est pas inconnu à l'hagiographie bretonne ⁽⁶⁹⁾. Comme on ne sait rien de saint Meleuc ⁽⁷⁰⁾, on serait porté à croire qu'un scribe a pu lui substituer le nom beaucoup plus connu de Malo. Mais quel intérêt l'auteur, un clerc de Quimper, aurait-il eu à accorder à Corentin la prééminence sur un personnage aussi obscur que Meleuc ? Il faudrait établir que celui-ci a été l'objet d'un culte très particulier dans le diocèse de Quimper et c'est ce qu'il n'est pas possible de faire. Il semble donc que l'auteur avait bien en vue Malo et que la forme Maeloc n'est qu'une cacographie, une tentative maladroite pour donner au nom de Malo une physionomie bretonne à une époque où la vraie graphie (*Maclovius*) n'était plus, ou presque plus, usitée.

(66) Il faut protester contre la correction apportée par Dom Plaine, qui substitue pour Malo, dans sa traduction, le nom de *Melanus*, en objectant que l'événement en question doit s'être passé avant l'an 530, tandis que Malo ne serait pas passé en Armorique avant 545-555. Le manuscrit porte *Maclovius*.

(67) Bibliothèque Nationale, ms. latin n° 1294.

(68) Contenu dans le ms. français de la Bibliothèque Nationale, n° 22321, fol. 28.

(69) Voir J. LOTH, *Les noms des saints bretons*, Paris, 1910, p. 81, et *Chrestomathie bretonne*, p. 148.

(70) Le nom de Mallocus paraît dans la vie de saint Gildas, voy. F. LOT, *Mélanges d'histoire bretonne*, p. 434; et aussi dans la vie de saint Cybi, voir F. LOT, *op. cit.*, p. 262-264.

La *Vita Sancti Corentini* nous apparaît donc comme un document d'assez basse époque, inspiré par un but tendancieux, basé sur un passage de la vie de saint Guennolé et sur des noms trouvés dans des chartes et, pour le reste, composé de légendes suggérées par la toponymie. Tout ce que l'auteur sait de son personnage, c'est son nom et son siège. Ceux-ci nous sont attestés par d'autres documents antérieurs au XIII^e siècle. Nous avons parlé de la *Chanson d'Aiquin* et de la vie de saint Tutgual; la vie de saint Méloir représente ce saint comme faisant un séjour de sept ans au monastère de Corentin, évêque ⁽⁷¹⁾. Des litanies anglaises du X^e siècle, publiées par F. E. Warren ⁽⁷²⁾ et d'autres de la même date, publiées par Mabillon ⁽⁷³⁾, viennent attester son culte au X^e siècle, dans la Bretagne insulaire ⁽⁷⁴⁾ aussi bien que dans l'Armorique. Ces litanies donnent le simple nom du saint *Courentine*. Un manuscrit du martyrologe de Bède, analysé par dom Quentin et daté par lui de la fin du X^e ou du début du XI^e siècle, renferme aux calendes de mai la mention suivante ⁽⁷⁵⁾ : *Cornubiae natale sancti Courentini confessoris et pontificis*. Un sacramentaire de Winchester ⁽⁷⁶⁾, contenu dans le manuscrit n° 422 du Collège de Corpus Christi à Cambridge, exécuté vers 1061 dans un monastère du diocèse de Winchester avec, pour base, un livre français, contient parmi la liste des saints invoqués au canon de la messe le nom de *Caurentini*.

La tradition qui considère Corentin comme évêque de Quimper est donc très ancienne, beaucoup plus ancienne

(71) *Analecta Bollandiana*, t. V, p. 165 ss.

(72) *Revue Celtique*, t. IX, 1888, p. 88, cf. J. LOTH, dans *Revue Celtique*, t. XI, p. 135.

(73) *Vetera Analecta*, Paris, 1723, t. II, p. 669.

(74) Les fêtes se célèbrent en mai et en décembre comme en Armorique.

(75) Dom QUENTIN, *Les martyrologes historiques du Moyen-Age*, Paris, 1908, p. 32. Le manuscrit (ms. XIX de la Bibliothèque Barberini au Vatican) est d'origine italienne mais serait basé sur un ms. antérieur d'origine mancelle.

(76) L. DELISLE, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, Paris, 1836, in-4^o, p. 299 (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, t. XXXII, 1^{re} partie), ce sacramentaire est connu sous le nom du « Livre Rouge de Derby ».

que la *Vita Corentini*. Mais il ne s'ensuit pas que saint Corentin ait été le fondateur⁽⁷⁷⁾ du siège épiscopal de Quimper, pas plus que saint Malo ne fut le fondateur de celui d'Alet, ni saint Paterne le fondateur de celui de Vannes⁽⁷⁸⁾. Alors même que Corisopitum serait une création des émigrés insulaires⁽⁷⁹⁾, il est fort possible qu'il y ait eu, dès l'époque gallo-romaine, un siège épiscopal dans l'ancienne capitale des Osismii à Carhaix, transporté plus tard à Quimper⁽⁸⁰⁾. Saint Corentin n'aurait donc pas été le premier évêque de Quimper, et la *Vita* ne le dit d'ailleurs pas... « Cornubia enim episcopum quem non habebat postulavit et... ». C'est l'opinion de Mgr Duchesne⁽⁸¹⁾.

Les litanies et autres textes des X^e et XI^e siècles que nous venons de citer donnent le nom de notre saint sous la forme *Courentine* ou *Caurentinus*. Ce serait là, semble-t-il, la forme du nom qui se rapproche le plus de son original celtique⁽⁸²⁾. D'après les indications données par d'Arbois de Jubainville, la racine du nom se retrouve dans tous les pays celtiques et en Gaule dès le III^e siècle avant Jésus-Christ; on retrouverait des formes analogues dans toute la France et en Italie (Cavarius, Cavarasius, Caurinus). On ne peut donc pas conclure de la forme du nom à une origine insulaire de notre saint, quoique sa présence dans la Cornouaille anglaise ne s'explique guère autrement⁽⁸³⁾.

En résumé : la toponymie nous indique un saint Corentin, vénéré anciennement des deux côtés de la Manche; plusieurs documents, datant du X^e au XII^e siècle, attestent qu'une

(77) Comme l'entend Dom LOBINEAU, *Vie des saints bretons*, éd. 1836, p. 32, et Albert LE GRAND, éd. 1901, p. 683 et même LA BORDERIE, vol. I, p. 320-321.

(78) F. LOT, *Mélanges d'histoire bretonne*, pp. 204, 206.

(79) LONGNON, *Pouillés de la province de Tours*, 1903, Introduction, p. LX.

(80) F. LOT, *Mélanges*, p. 203, note 4.

(81) *Catalogues épiscopaux de la province de Tours*, 1890, p. 81, 82. Cf. H. WAQUET, *Civitas Aquilonia, Corisopitum, Kemper*, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. L, 1923, p. XXXIII-XXXVI.

(82) Voir J. LOTH, *Revue Celtique*, t. XI, p. 141 et d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Introduction à l'Étude de la Littérature Celtique*, p. 299-300.

(83) Cf. pour saint Guennolé, R. LATOUCHE, *op. cit.*, p. 39.

tradition faisait de ce personnage un évêque de Quimper; enfin, la *Vita Sancti Corentini*, composée au XIII^e siècle, à l'aide d'un texte antérieur, mais antérieur de peu et de même caractère, est un document tendancieux, qui exploite cette tradition, mais ne nous apprend rien de plus sur ce personnage.

Ethel C. FAWTIER-JONES.

CHAPITRE II

LA VITA CORENTINI

Découverte par André Oheix.

Ce texte est contenu dans le manuscrit français n° 22362 de la Bibliothèque nationale de Paris, où il occupe les f^{os} 60 à 69 v°. C'est une copie de la main du Père Du Paz qui n'indique pas sa source. M. Oheix, dans la copie de ce texte que nous avons sous les yeux, avait adopté, sans doute pour faciliter la comparaison, la division en paragraphes de dom Plaine qui ne correspond pas à celle du manuscrit et qui est parfois singulièrement arbitraire. Nous la gardons néanmoins et faisons de nouvelles divisions analogues pour les parties neuves, pour la même raison de commodité.

Une comparaison de ce texte (que nous désignerons par la lettre O) avec le texte reconstitué et publié par dom Plaine (que nous désignerons ici par la lettre P) révèle de nombreuses parties communes, comme on peut le voir par le tableau suivant :

O.	P.
Le prologue manque	Prologue.
I	I
II	II
III	III
IV	IV
V	VII
VI	VIII
VII	X
VIII (extrait de lectionnaire).	Manque.
IX	V
X	Manque.
XI	»
XII	XII (2 ^e moitié).
XIII	XIII
XIV	XV

XV		Manque.
XVI		»
XVII	} = mais d'un tout autre style	XVI (sans le titre)
XVIII		XVII

Donc les §§ VIII, X, XI, XV et XVI de O manquent dans P et les §§ VI, IX, XI et XIV de P manquent dans O.

Ajoutons que là où le texte de S (voir notre tableau pour le texte Plaine plus haut) s'écarte de B, c'est de S que O se rapproche le plus.

O apporte donc des récits tout nouveaux. Il montre en outre un certain nombre de particularités curieuses : 1° Il y a de nombreux blancs : par exemple après l'histoire de la bénédiction des abbés nous avons un blanc suivi d'un récit étranger à P et qui paraît bien être un extrait d'un lectionnaire, puis un autre blanc, puis l'épisode de Primel. 2° Il y a toute une série de passages barrés : ainsi la moitié du f° 64 est remplie par un récit abrégé du retour de Corentin dans la Cornouaille et la bénédiction des abbés, — le tout barré (cette histoire se retrouve plus haut, f° 61, sous la forme où nous l'avons dans P). Suit le texte du miracle de la femme avare, comme dans P, sauf qu'il se termine par les mots *cui est honor et gloria in secula seculorum, Amen*. A la suite de ce miracle et après un blanc le manuscrit donne un nouveau récit de ce même miracle, mais avec beaucoup plus de détails, surtout quant aux circonstances qui entourent le miracle et qui sont données comme racontées par un témoin oculaire. Puis soudain, au moment où le miracle même débute, le texte est barré (f° 65, 65 v°, 66, 66 v°). 3° Nous remarquons aussi en marge, en face de certains miracles, des chiffres : f° 64, en face du passage barré, le chiffre 6, et en face du début du § XIII, le chiffre 7; et f° 64 v°, en face du § XIV, le chiffre 8. 4° Nous remarquons aussi que les miracles de la fin sont donnés avec des titres : f° 66 v°, *Qualiter sanctus Chbrentinus clamante ad se capto et in vinculis posito per visum apparuit et inde potenter libe-*

ravit; f° 67 v°, *De fure qui cerici fili glomum dum dedicatio ageretur involavit et propter hoc vehementer elarguit.*
5° Enfin l'auteur s'adresse de temps en temps à son auditoire par les mots : *fratres dilectissimi, fratres charissimi, etc.*

La source du Père du Paz semble bien être un ou plusieurs lectionnaires (les chiffres en marge et le § VIII en sont la preuve) ou bien un texte composite ayant un lectionnaire pour base. Le Père du Paz (ou le copiste qu'il reproduisait) aurait été troublé par la répétition de certains miracles et aurait barré ce qui lui semblait superflu. La source de ces répétitions serait peut-être tout simplement la **double fête** de saint Corentin, en été et en hiver : nous avons vu par exemple, dans S, une série de leçons au 1^{er} mai et la vie entière au 6 décembre. Mais, dans le cas du miracle de la femme avare, ce qui est barré c'est le long récit et ce qui est laissé c'est le récit tel que nous le retrouvons dans P. Il en est de même de l'histoire de la bénédiction des abbés, barrée au f° 64 et qui se retrouve f° 61 sous la forme que nous connaissons dans S et que B développe pour insister davantage sur les droits de Quimper.

Or, toute la partie de O qui manque dans P (y compris les passages barrés) est d'un tout autre style. L'auteur écrit un beau latin qui rappelle celui qu'on écrivait aux IX^e et X^e siècles, il nous donne de belles amplifications ornées de citations classiques et de belles images et surtout il nous décrit des choses vues, des détails pittoresques qui font vivre son récit. Par exemple, dans l'histoire de la femme avare, nous avons le nom de l'apocrisiarius et des détails sur la façon dont on recueillait de l'argent et nous avons une description détaillée du procédé d'incubation qui a presque disparu dans P. Toute cette partie (c'est ce que O nous apporte de neuf) nous paraît plus ancienne que le reste et cette impression est confirmée par la forme archaïque du nom *Chourentinus* qu'on y retrouve et par la forme *Con-*

fluentiam, une traduction en latin du nom celtique : Quimper [Kember = Ken (cum) -bera (fluere)]⁽¹⁾, employée pour désigner Quimper.

Nous croyons donc que ces parties de O qui s'écartent de P représentent un texte plus ancien. Les parties communes à O et à P représenteraient un remaniement que S et B à leur tour développent de façons diverses. O peut donc bien être la source de P, mais faut-il y voir la « vie antérieure » que nous croyions discerner dans notre étude de P ? A vrai dire, est-ce une vie de saint Corentin que nous avons ? Toute cette partie ancienne consiste en une série de miracles et le reste n'offre guère autre chose. Ces miracles ont des titres qui rappellent ceux des *Libri Miraculorum* qui, on le sait, formaient généralement la suite des vies de saints. Y aurait-il eu une vie de saint Corentin contemporaine ou peu antérieure au *Liber Miraculorum* dont nous aurions la forme ancienne dans O ?

Un texte de basse époque mais qui paraît bien indépendant de la « *Vita Corentini* » que nous connaissons, vient donner quelque vraisemblance à cette hypothèse. La *Vita Sancti Ronani*, que l'on retrouve dans le Cartulaire de Quimperlé du XII^e siècle, contient le passage suivant⁽²⁾ :

Amiseras autem antea propter nequam parricidae tui consulis insaniam patronum tuum venerandum archimandritam confessorum Christi sacerrimum Courentinum episcopum, virum dierum plenum et universa morum probitate praeclarum, qui ecclesiasticae religionis et monastici ordinis industria praepollens, inter cetera celebrium miraculorum insignia uberrimum fontem, qui usque hodie fluit, ab imo telluris aquam dare negantis Die nomine invocato produxit, et reginam morsu canis cupito paene strangulatam ab ipsa mortis fauce sua interventione liberavit.

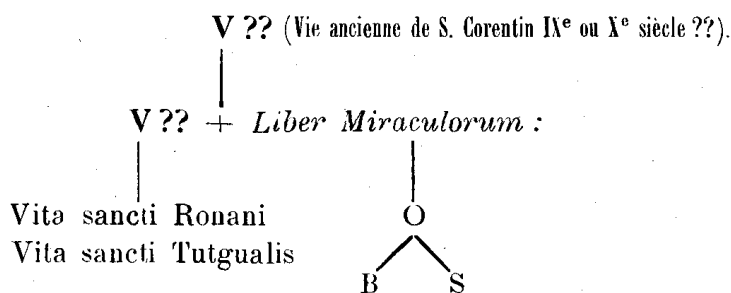
Ce miracle de la reine mordue par un chien, raconté avec celui de la source que nous connaissons, semble bien s'être opéré du vivant de notre saint. Nous avons vu plus haut,

(1) § XV, Quimper est situé au confluent de l'Odet et du Stéir.

(2) Cat. Codd. Hag. Lat., t. 1^{er}, p. 456.

dans la vie de saint Tugdual, une histoire de dragon où notre saint est mêlé et qui paraît également inconnue à notre auteur. Si jamais il y eut une ancienne *Vita Corentini*, elle eût été une histoire celtique analogue à celle de saint Samson ou à celle de saint Maudet. Nous avons vu les divers auteurs de O, de S et de B rejeter tour à tour les parties anciennes et « authentiques » de leur source pour y substituer ou développer l'histoire tendancieuse que nous connaissons, destinée à fortifier l'autorité de Quimper sur les abbayes réfractaires, et qui finit par former à elle seule à peu près toute la vie. Il n'y aurait rien de très étonnant à voir un Français de Quimper du XIII^e siècle, chargé de remanier une ancienne vie de saint Corentin en vue de cette affaire, rejeter d'un bout à l'autre une histoire fantaisiste mais ancienne pour y substituer une histoire fausse mais d'une utilité immédiate. Nous verrions donc, dans O comme dans P, non pas une *Vita Sancti Corentini*, proprement dite, ancienne et digne de confiance, mais plutôt l'œuvre d'un destructeur qui a sacrifié quelque chose d'ancien à un but intéressé. Nous croyons que les parties anciennes de O peuvent remonter au XII^e, peut-être au XI^e siècle ; elles seraient dans ce cas contemporaines de l'église qu'on aurait construite à Quimper au XI^e siècle ⁽³⁾ et qui peut bien être celle dont parlent les §§ XIV, XV, XVI de P et les §§ XV et XVII de O.

Nous représentons par le schéma suivant les conclusions que nous tirons de l'examen de ces différents textes :



E. C. F. J.

(3) Voir LE MEN, *art. cit.*

CHAPITRE III

VITA CORENTINI ⁽¹⁾

I

[F° 60] — Sanctus Corentinus a parentibus ingenuis ortus, Britannica regione oriundus, a puerilibus annis liberalium artium scientia est imbutus et admodum eruditus brevi evasit tempore. Magistro enim suo exterius docente, spiritus sancti gratia interius eum inspirabat.

II

Cum igitur locum solitarium et competentem ad serviendum Deo apud Ploemadiern invenisset, in rivulo fontis de quo saepius aquam hauriebat piscis quasi missus a Deo sibi frequenter occurrebat, viro Dei applaudens, et quasi se usibus ejus offerens et representans.

Unde vir justus, sicut mirae erat simplicitatis, donum Dei et gratiam intelligens, ad horam prandii, cum hauriret aquam, cum cutello cedebat portiunculam et coquebat, et cum gratiarum actione comedebat. Et cum ad fontem postea rediens illum eundem piscem illesum et integrum inveniret, tantum admirans miraculum gratias agebat Deo, qui mirabilis est in sanctis suis et facit mirabilia magna solus. Et sic ex Dei voluntate et gratia, semper quantam volebat sibi piscis deserviebat ad esum et miro modo piscis nihilominus integer remanebat.

III

Quadam autem die contigit ut rex Grazlonus per silvas suas et montana venando fatigatus, de necessitate ad virum Dei diverteret et nuncios premitteret, qui sibi cibum, si possent invenire, prepararent. Quod audiens vir Dei Corentinus quid

(1) Bibliothèque Nationale, ms. français 22362 (copie de la main du Père Du Paz sans indication de source), fol. 60-69 v°.

regi dare posset ad refectionem cogitans et sollicitus, venit ad fontem et sicut consueverat partem piscis cedens et asportans coquo regis dedit ad coquendum. Coqus vero subridens et deridens, quod centuplum sociis regis non sufficeret, murmurabat. Ad mandatum tamen hominis Dei particulam piscis decoquens, illius superabundantiam et incrementum mirabatur. Et quid dicam? Rex cum comitatu suo jejunos et esuriens de piscis particula sufficienter cum tota familia, meritis sancti Corentini, satiatus est, ut meminisse posset illud Evangelii quo legitur Dominum de duobus piscibus et quinque panibus quinque milia hominum satiasset.

[F° 60 v°] — Cum igitur post cibum rex tam mirabile factum cognosceret et ipsum piscem de quo comederat integrum et scissurae cujuslibet expertem in fonte reperiret, et eum natante videret et vivere, de tanto stupens miraculo ad pedes procedens virum Dei Corentinum adoravit, et ei donavit in perpetuum aulam regiam et totam terram circumjacentem et nemora, scilicet totum quod habebat in plebe illa.

IV

Sed, cum quidam alius de familia regis, simili motus exemplo, partem piscis similiter cedere proesumpsisset, piscis nunquam est reintegratus; sed cesus et mutilatus remansit. Unde commotus vir Dei, piscem sanatum praecepit ire illum unde venerat ne amplius tale quid pateretur. Et inde recedens ibi piscis amplius non apparuit.

[*Suit un large blanc dans le manuscrit.*]

V

[F° 61] — Quoniam autem tanta lux diu latere non potuit : « Lux, inquam, in tenebris hujus mundi lucens et tenebrae eam non comprehenderunt » proposuit et disposuit Deus omnipotens ut congruo tempore supra candelabrum poneretur. Cornubia enim episcopum, quem non habebat, postulavit et tres viros sancti nominis et dignae opinionis, scilicet Corentinum, Winuualoeum et Tudinum, mittendos Turonis ad sanctum Martinum Turonensem archiepiscopum elegit, ut de eis episcopum consecraret, et ad dioecesim Cornubiae mitteret consecratum.

Ascivit itaque secum beatus Martinus clericos suos viros discretos et honestos et cum notasset in Tudino litteraturam et honestatem, in Winuualoeo eloquentiam et religionem, in Corentino personae reverentiam, vultus simplicitatem, cordis humilitatem et venerandam in omnibus sanctitatem. Spiritu Sancto inspirante, ipsum Corentinum, sociis suis postulanti- bus, in episcopum Cornubiensem quamvis renitentem et invitum elegit et ad consecrationem, sicut dignum erat, prae- parari praecepit. Consecratus a beato Martino vir Dei Coren- tinus, cum sanctis sociis suis ad cathedralem sedem Cornubiae remittitur. Et tam a clero quam a populo Britanniae, sibi ex diversis partibus occurrente, cum omni gaudio suscipitur et honoratur.

VI

Ille vero, nec applaudens honori sed magis sollicitus et insis- tens oneri, suscepti regiminis diligenter exercet officium, sibi crucem, gregi custodiam, moribus disciplinam, vitiis odium, virtutibus studium, praedicationem subditis, auxilium oppres- sis, reflectionem pauperibus, malis cohertionem, bonis gra- tiam, omnibus justitiam adhibens et charitatem.

VII

Nec mora, cum socios suos Wingualoeum et Tudinum sanc- titate et scientia commendabiles sciret, eos in abbates bene- dixit ut eum coadjuvarent in fide catholica propaganda. Petierat enim a metropolitano sancto Martino, cum conse- cratus fuerat episcopus ut praefatis sociis manum benedic- tionis imponeret, et eos ad Cornubiam remitteret abbates bene- dictos.

Sanctus vero Martinus, sicut erat columbinae simplicitatis et serpentinae prudentiae, sibi benigne responderat in hunc modum : « Nequaquam, frater episcope Chorentine, nequa- quam expedit ut tuos benedicamus abbates, ne hoc exemplum apud posteros trahatur et ad consequentiam et consuetudinem et tuae deroget dignitati. Vade potius ad sedem tuam et utere libertate tua, et hos duos socios tuos, quos merito religionis et discretionis praelatione dignos esse credimus, in ecclesia tua auctoritate [F° 61 v°] episcopali benedicito in abbates ». Hos

itaque secundum sancti Martini consilium benedixit in abbates.

[*Un blanc dans le manuscrit.*]

VIII

Pridie Idus Decembris festivitas sancti Corentini qui, comitantibus sanctis viris Winuwaleo et Tudino, Turonis ad sanctum Martinum archiepiscopum Turonensem missus ut de eis episcopum consecraret, et ad dioecesim Corisopitensem remitteret consecratum. Et cum notasset in dicto Corentino personae reverentiam, vultus simplicitatem et cordis humilitatem, ipsum in episcopum consecravit, et tam a clero quam a populo Britanniae cum gaudio susceptus et honoratus fuit; et deinde ipse presul Corentinus, cum ad cathedralem sedem accessit, eosdem Winuualoeum et Tudinum benedixit in abbates ut eum adiuverent in fide propaganda. Qui etiam, ejus sanctitatis merito, a Grazdrono, quondam rege Cornubiae, aulam suam regiam, terrasque silvas et nemora quas habebat in pago de Ploemodiern necnon suum regale palatium in civitate Corisopitensi situm, quod hodie « *circuitus castrî* » ⁽¹⁾ nuncupatur, ad ecclesiam cathedralem construendam obtinere meruit.

[*Un blanc dans le manuscrit.*]

IX

Cum autem sanctus Dei Corentinus, causa visendi, perrexisset ad quemdam presbiterum heremitam justum et religiosum, nomine Primaël, multo colloquio et collatione facta cum eo de moribus sanctis et religione catholicae fidei, mansit ibi cum sancto sacerdote, et accipientes simul cibum charitatis, cum gratiarum actione laudabant et benedicebant Deum qui illos die illo conjunxerat, et noctem sequentem in divinis laudibus, psalmis, hymnis et canticis spiritualibus diligenter impenderunt.

Mane autem facto, illucente aurora, homo Dei Corentinus missam, sicut consueverat, celebrare voluit. Hospes autem heremita, sibi necessaria ad altare parare satagens, currebat ad aquam, et cum ille claudus esset et aqua multum remota,

(1) Cet extrait est à notre connaissance le seul texte qui cite ce nom.

de necessitate multam moram [F° 62] faciebat. Unde vir Dei multum admirans, et in ejus occursum exiens, vidit claudum cum multo labore et fatigatione aquam defferentem, et sibi pie, sicut pius erat, compassus est.

Levatis igitur corporis et cordis oculis ad Deum, desiderio magno suppliciter et devote precabatur ut christianissimo presbitero claudo, propter nimiam aquae distantiam nimis vexato, pius Deus et misericors fontem proximiorum misericorditer indulgeret.

Nec mora : tam pius Deus pio sancti desiderio pie satisfecit et sub baculo cui innitebatur, vidit fontem clarissimum erumpere et emanare, Illo operante, qui propinaverat aquam de petra in deserto. Quod ut vidit claudus et cognovit, quantum attonitus fuerit, quanta mentis loeticia et hilaritate gratias egerit Deo, vel calamo exprimere, vel lingua exponere non possem.

[Un blanc dans le manuscrit.]

X

Miracula, dilectissimi, necnon etiam scribenda factum illud agnitioni fidelium pandi dignum est quod omnipotens Deus per illum precluem famulum suum apud *Villam fontis* operari dignatus est. Locus autem ille, hoc est *Villa fontis*, non sic semper retro diebus actus est vocatus, sed a fonte qui nunc in eo est tale vocamen sortitus est. Non hunc olim magna parens est enixa cum nonnullis fecunditati genita quem multo post et nonnullos verus parens magnae matris gremio ad sanctorum preces emanare fecit potenti imperio. Cujus memorabilem necne mirabilem nobis originem quamvis a proposito digressionem facere videamur quia tamen animequioribus utile fidei remur.

Dum igitur olim Deifer sanctus pater noster archimandrita Corentinus actus operando multos Deo placitos laudabilem vitam in terris morum probitate necne virtutum potentibus signis feliciter duceret, sanctorumque Deo servientium mapalia per diversa episcopii sui territoria, monendo eos resistere fortes in fide leoni rugienti quem devoret querenti, vigilantia cura visitaret,

Oceano rapiente diem cum palor adesset
Noctis et astriferas induceret Hesperus umbras ⁽¹⁾,

ad cuiusdam Deicolae, Primaël nomine, mansiunculam non longe ab episcopali sede positam, supradictae gratia causae, iter [F° 62 v°] suum declinavit. Quem ut a longe venientem ad se supradictus Deicola agnovit obviam et gressum humilem reverenter intendit post humillimum autem condignae salutationis officium necne fidele dilectionis osculum, vir Dei ante fatus sanctissimum Corentinum, confessorem Christi precluem obnixè deprecari coepit ut per noctis ingruentis tempus seplex in charitate Dei, qui charitas est, secum hospitari dignaretur. Nec vir sanctus cuius in praecordis almus cluebat spiritus, fortis ut mors, dilectionis gratia plenus, necne charitatis geminae quam aquae multae non potuerunt extinguere igne succensus, ad quod ab eo charitative expetebatur dene-gavit, verum libentissime orantis precibus adquievit; postquam sepedictus necne dicendus sacer Christi Corentinus hospitem suum in id propter quod venerat sacris loquelis sufficienter ammonuerat, ad Dei justificationes custodiendas atque ad certamina passionum viriliter expugnanda fortificaverat, ab eodem ammonito audivit aquam sibi deesse in proximo, quam quotidie non sine magna corporis lassitudine afferebat de longinquo. Cui vir sanctus Deifer Chourentinus moerentium consolator eximius, consolatoria verba compassibiliter intulit et in spem futurae novitatis, Ipso propitiante per quem coepit esse quod non erat, et factum est visibile quod latebat, competenter animavit. Aiebat enim Omnipotentem invocantium se in veritate propitium esse auditorem atque voluntatem timentium se factorem, sicut scriptum est in libro psalmorum. Sequenti vero die predictus Deicola fluviolum more solito petiit, quem unius stadii intercapedine ab ipsius tuguriunculo, rerum Dispositor meabilem fecit. Interim antefatus sacer, secundum egregii gentium doctoris preceptum orationi intentus ante ostium cellulae supradicti Deicolae innixus baculo manus stans, orabat psalmidicus et aspiciens a longe virum Dei laboriose aquam differentem vix gressum moventem (erat enim claudus) revertentem vidit. Qui tactus dolore cordis intrinsecus compassibiliter super cotidiana servi Dei afflictione pro penuria aquae, clementem Cunc-

(1) *Sedulii Opera Omnia, Carmen Pascale*, III, v. 220-221-222, éd. Huemer, dans le *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum* de l'Académie de Vienne, 1885.

tipotentis auditum efficacissima prece pulsavit et sic orans ait : Clementissime Deus, omnium exauditor quorum verae fidei certissimus existis cognitor quibus ades ut pollicitus es in tribulationibus solemnibus adjutor, hujus servi tui quaeso quotidianum moderare laborem quo dietim de longinco aquam vehendo vehementer affligitur. Aperi, peto, Domine, in proximo necessarium huic famulo tuo, largifluae pietatis tuae, thesaurum, quatinus ab hac vexatione diutina emancipatus, vota sua tibi liberius reddat de die in diem [F° 63] et videntes laudent nomen tuum in secula seculorum. Et procedens inde pusillum, versus ad se venientem Dei famulum respexit; et ecce ab eodem loco in quo baculi ejus cuspis terram foraverat radius aquae erumpebat, qui per pronum fluens pedetentium derivabat. Cernens autem Deicola inopinabilem aquae rivum et diverso sibi venienti deorsum fluentem, ad sanctissimum antistitem Chourentinum juxta eum stantem exclamavit et dixit : « Sancte Dei Chourentine, quid hoc est? Quomodo hic locus ab usque chaositibundus tam perspicuas nunc emanat aquas? » Cui sanctus ait Chourentinus : « Vere, Dei famule, illius veri prophetae ratum potes promissum cernere, qui querentibus regnum Dei et justiciam ejus adhuc pollicitus est omnia quecumque restant commoda. Tibi vero imprimis memorata legaliter querenti commodum hoc quod deerat, omnium exauditor elementer attribuit, quatinus diutina vexatione prorsus emancipatus, ipsi bonorum omnium largitori munia laudum possis exolvere liberius. » Cui rursus sepedictus hoc logo deicola osecunuit (*sic*) haec famina : « Non est hoc commodum huc usque dilatatum, athleta Dei, meae parvitati attributum, verum indubitanter tuae sanctitati accommodatum cognoscibiliter illam clarificare reservatum. »

XI

Explicito vero praedicti fontis origine mirabili, hic nonnulla praetermittimus ⁽¹⁾ quamobrem predictus deicola locum illum fontifluum paulo post dereliquit et ad alium meavit, directo suo itinere dato sibi signo cognoscibiliter a Deo petito. Nunc ad praefactum veniamus miraculum.

Quodam quoque tempore magna forensium multitudo convenerat in tumulo qui fere medius est inter episcopalem sedem et predictum locum, hoc est Villam Fontis, pridie Kalendarum

(1) Ms. praeter mittibus.

maii. Quorum plurimi ad predictum fontem potandi gratia ut refocilarentur (estus quippe erat) frequentare ceperunt. Nonnulli vero adipiscendae sanitatis ratione identidem faciebant, nam et gustu suavis est et tactu salubris. Inter quos quidam convena hujus regionis advena supradictae gratia causae fonti assistens, quandam anguillam magnitudine volemam nantem in illo conspexit, et impetum faciens in eam fuste letificum dedit ei ictum, ut mortua cernentibus appareret. Cui circum assistentium presentia factum suum impropere voce causatoria : « Heu, miser, quamobrem [F° 63 v°] sacri fontis incolam sic per tuam ausus es occare stulticiam, spreto illius timore cujus in asilo fonticolam suum peremisti hactenus tutum a seculis et generationibus. » Nec mora sed continuo idiotae predicto divina irrogatur ultio. Enim vero palam omnibus ibidem assistentibus truculento spiritu ad vindictam creato horribiliter invaditur, et ab ipso correptus solo tenus membra lugubriter sternitur et elisus in terra volutabatur spumans. Quod socii ejus videntes et ne omnino spiritum redderet formidantes, vota pro eo Domino sanctoque Chourentino faciunt ac preces pro restituenda sibi sanitate lacrimabiliter fundunt et inter agendum cicinnum capitis ipsius scindentes, oratorium, quod prope fontem est, introeuntes, altari imponunt. Deinde semivivum in manibus tollunt et ad hospitium, propitiari sibi Deum orantes, adducunt. Paucis vero diebus postea transactis, predictus miser, Deo facto sibi propitio, per intercessionem sancti Chourentini multum ab ipso deprecati, ex infirmitate sua liberari meruit.

[F° 64] *La moitié du f° 64 contient le récit du retour de saint Corentin à Quimper et de la bénédiction des abbés Guennolé et Tudy tel qu'il se trouve dans P. : Sedem Cornubiae remittitur et tam a clero quam a populo secundum S. Martini consilium in abbates benedictis. — En marge se lit le chiffre 6. En dessus il y a une ligne de points. Le tout est barré.*

XII

Et tandem in sacra morte resolutus, qui vixerat Christo moritur in Christo, et talentum sibi creditum cum multo faenore duplicatum reportans Christo, ab angelis sanctis presentendum spiritum reddidit, et semel carne mortuus, spiritu perenniter vivit Christo.

XIII

[*En marge le chiffre 7*] Evolat fama sancti confessoris per Britanniam et ad remotas partes sanctorum meritum aromatica fragrantia diffunditur et tota Britannia odore hujus unguenti impletur. Currunt ad sacrum corpus afflicti et juvantur, portantur languidi et sanantur, trahuntur demoniaci et liberantur et tot miraculorum signis frequentibus fides Christianitatis dilatur et excrescit.

Zelatur jam et invidet tantis Britannia reliquiis regio Gallicana et ex illis partibus tam potentes quam pauperes ad sanctum Chorentinum peregre confluunt, offerunt munera, beneficia largiuntur, et in necessitatibus suis opem et consilium sancti confessoris devote postulant. Et dum in reditu se quod petierant impetrasse jactant et ostendunt, vicinos ad eandem peregrinationem incitant et invitant. Sic laudatur et [F° 64 v°] magnificatur per diversas nationes sanctus Chorentinus in Deo.

XIV

[*En marge le chiffre 8*] Illud etiam non est omittendum quod cum tanta fidelium multitudo ad sacrosanctas reliquias devote concurreret, et munuscula sua simpliciter offerret, quaedam mulier nobilis pauxillum cerae, quod in manu habebat, offerre sancto disponens, cum aliud non inveniret, illud tamen pauxillum cerae retinuit et manum clausam retrahens ab oblatione cessavit.

Unde factum est ut ad majorem sancti revelationem, manum quam ad oblationem clauserat, clausa remaneret, ita quod illam ad alios usus aperire non posset. Conatur manum extendere, sed frustra nititur, qui Dominum non habet adiutorem. Considerans igitur se mancam esse, plorat et factum quod celare non potest, hoc sibi imputat et de retenta oblatione se esse ream cognoscit. Ad orationis currit remedium, Deo supplicat et opem sancti Chorentini suppliciter implorat et se satisfacturam promittit.

Nocte vero instanti, cum illa somno incumberet, apparuit ei in visu beatus Chorentinus dicens : « Cave, mulier, cave ne de caetero, cum inceperis bene facere, manum retrahas; sed quod sibi fuerit parvum sive magnum, Deo qui omnia dat,

libenter tribue. Hilarem enim datorem diligit Deus. Vade igitur ad ecclesiam meam, et implora omnipotentis misericordiam ante reliquias coram fuisti inhumana et parca et pristinam manus tuae recipies sanitatem. »

Evigilata mulier cito se ad iter praeparat et properat et ad sanctum confugit Chorentinum. Eventum rei et visionis sacrae miraculum clericis ecclesiae narrat ex ordine. Sequenti nocte post orationem ante altare dormiens, secundo sanctum episcopum sibi per visum audit dicentem : « Mulier, dimissa es ab infirmitate tua, fides tua te salvam fecit ». Continuo surgens, currit ad clericos et manum quae per sex dies clausa fuerat et curata omnibus monstrat apertam et cum omni gaudio grates offerens sancto Chorentino Deum patrem omnipotentem benedixit cui est honor et gloria in secula seculorum. Amen.

[Un blanc dans le manuscrit.]

XV

[F° 65] Quod audivimus et oculis nostris vidimus a manibus attractavimus, hoc vobis qui Christum induistis [Ad Rom. XIII, 14] de miraculis patris nostri sanctissimi Chorentini pontificis annunciamus quae per eum, qui in sanctis suis semper est mirabilis, operari dignatus est Dominus. Non enim ea sunt a nobis silentio pretereunda quae in nostris diebus indubitanter novimus effecta ad laudem et gloriam nominis Christi fidelisque sui famuli antistitis Chourentini. Dum diebus retroactis haec sacerdoti patris nostri modo nominati basilica latiori spacio quam fuerat amplificaretur, altiorique culmine, ut decebat, sublimaretur et sumptus qui necessarii erant ad perficiendum id opus defecisse viderentur, visum est hujus ecclesiae prioribus utile ad quoddam forum, quod tunc instabat, pergere et a convenientibus in id ad predictae basilicae instaurationem suppetias querere. Erat autem tunc temporis quidam presbiter venerabilis, Tugdual nomine, supradicti patris nostri precluis apocrisarius ecclesiae, necnon operariorum ejus rerumque ad id opus pertinentium cliens bajulus, vir celebs, spiritu pauper, bonis pollens moribus, instans orationibus, pauperum cibator assiduus, preceptorum

Dei cultor sp[ec]ialissimus. Hic unanimi fratrum condicito ⁽¹⁾, cum beatissimi patris nostri Chourentini reliquiis, ad predictum forum propter causam supradictam abiit, comitantibus secum aliquibus supranominatae ecclesiae alumnis in id officii sibi devotis animis fideliter adjunctis. Jam vero die nundinario mediante, populo autem forensia in nundinis negotia pleniter exercente, pretiosi patris nostri supramemorati reliquiae in medium nundinantium a prefato presbitero cum sequacibus suis advectae fuere. Et praeco quidam sanctum corpus antecedeat qui valenti voce clamitabat ut omnes opitulationis suae fecerent opem domini et patroni necne pontificis sui Chourentini reliquiis, ut basilica quidem incepta exinde operari possit in Confluentia, ejus nomine insigni per diversa orbis climata. Ad cujus exhortationis vocem tota forensium multitudo sanctum muneratura catervatim concurret et ex eo quod habebat sancto libenti animo impertivit. [*Ce qui suit est barré dans la copie*]. Contigit autem illi conventui forensium sanctis reliquiis exenia ferentium quandam mulierem interesse, secundum hujus genealogiam nobilem, rebus secularibus locupletem, verum tunc temporis numismatum egentem, que sepius preconis hortatu commonita opitulationis, ut premisimus, opem [F° 65 v°] ferre, nil aliud quod secum ferre posset potuit invenire preter quoddam tantae magnitudinis cerae paucillum, quantae magnitudinis est summum pollicis est articulum; quam dum manu parvi pendendam inspiciendo teneret et sanctis reliquiis donum tam modicellum coram populo verendaretur, manum super eam clausit inque sinum posuit. Adoratisque sanctis a longe reliquiis, in sua, sui eventus ignara, reversa est. Facto autem pusillo temporis intervallo, predicta mulier manum sinu retraxit eamque volens aperire nullatenus potuit, vis enim divina illam in exemplum futuris in posterum generationibus prodigialiter clauserat, quatenus omnis hoc audiens nullo modo sanctis audeat immunis existere dum ad manum habeat unde his qui in illorum nominibus petunt opitulari possit. Sentiens autem supradicta mulier animadversione divina manum suam ideo fore clausam quoniam ad dandum eam noluit habere porrectam, ratum mente duxit factum illud illo die silentio suppressere, si forte posset manum suam interim aperire aliquo conamine. Nocte vero (*en marge, noctis*) interea succedente diei vicissitudine [*une*

(1) Ms. condisto.

ligne en blanc dans la copie] cum nec liberari se cerneret manus suae mancitudine thalamum, incenata verum luctu satianda, introivit. Facto autem non modico apud se postea lamento super hoc quod sibi contigerat, tota mentis intentione misericordem omnium ut sui miseretur suppliciter deprecata, convotans sanctos sibi in auxilium maximeque sanctum Chourentinum cujus iram incurrisse metuebat, obdormivit. Ecce autem in nocte ipsa dum medium silentium tenerent omnia et nox in suo cursu medium iter haberet sacer paradisi cola Chourentinus mulieri supramemoratae in visione apparuit, cui inquiens ait : « O mulier, numquam quod merito pateris in presentiarum tibi accidisset si mens tua sacri eloqui verba memoriter retinuisset; ait enim inter reliqua : Omni petenti te tribue et ne avertas faciem tuam ab ullo paupere; si multum tibi fuerit, habundanter tribue, si exiguum fuerit, illud etiam exiguum impertiret stude, verum quoniam hiis aliisque similibus inobediens nuperrime extitisti, idcirco hanc mirabilem manus tuae mancitudinem incurristi. Quoniam vero ex eo quod tibi merito contigit tristitia tua implevit cor tuum, evolutis paucorum dierum curriculis tristitia tua vertetur in gaudium. Quod autem prodigium in te factum voluisti silentio suppressere et ad hominum noticiam non pervenire, haud hoc voluntati tuae permittitur quoniam inde aliorum utilitati [F° 66] consulitur. Oportet enim illud veniet in publicum, quatinus omnis hoc audiens nullo modo sanctis audeat imunis existere dum ad manum habeat unde his qui in illorum nominibus petunt opitulari possit. Ergo ⁽¹⁾ vero quantocius poteris meo nomine insignitam incunctanter adito Confluentiam ubi sanitatem indubitanter es adeptura pristinam. »

Postquam lucifugae terrae cessere tenebrae
Et nitidum radiis Titan caput extulit undis ⁽²⁾,

mulier praedicta dictis suffatum in somnis admonita, imperatum sibi iter arripuit et ad usque locum sibi a sancto notificatum promissionis certa, pervenit. Quae cum sanctam sanctissimi Chourentini fuisset ingressa basilicam, in illa coessentibus sibi quod acciderat, quaeque a supra modo nominato imperatum sibi per visum fuerat, ordine veridico gestorum,

(1) Ms. ega.

(2) Nous retrouvons la même citation plus bas, § XVII. Nous n'avons pu identifier ces vers.

elucubravit. Tum vero omnes qui tum presentem alloquutioni ejus auditum intulerant obnixe deprecari cepit ut secum unanimiter divinam invocarent clementiam ne a suo desiderio fraudaretur, verum ut quod a sancto Chourentino per visum ei pollicitum fuerat absque dilatione adipisci mereretur. Audientes autem haec qui aderant Cuncti-potentem intimis precibus suppliciter exorabant ut in tribulatione sua illam invocantem se propitius exaudiret et secundum cor suum in praesentiarum ei tribueret. Evoluto autem post haec eptatico dierum curriculo, dum quadam nocte hujus ecclesiae clerus ante lucanum officium Christo psallens celebraret et supradicta mulier ante dominicum altare omnium Exauditorem ut sui miseretur vocibus assiduis rogaret, somno sanitatis in eam ingruente modico, paululum coacta est dormire necessario. Eu, sanctus ab ipsa in angustia qua premebatur sepissime rogatus quique in visionis [*un mot laissé en blanc dans la copie*], ut proefatum est, recuperandae sanitatis adeptionem pollicitus fuerat, sanctus, inquam, Chourentinus, in visu apparuit et inquiens ait : « Mulier, dimissa es ab infirmitate tua, quoniam exaudita est oratio tua, fides tua te salvam fecit, quam quisquis ut granum sinapis habuerit quodcumque patrem in nomine Jesu petierit certissime voti compos impetrabit ; et vide ne amplius sis prout possis petentibus in sanctorum nominibus immunis, ne deterius tibi aliquid contingat. » Continuo mulier illa salu- tiferam sancti visione monentis se fructa tam cito mansuetudine, manus actutum sana est effecta ; quam cito somno salubri modicello fuit experrefacta. Post officium vero nocturnum supra memoratum sepe dicta mulier statim presentem alloquuta est [F^o 66 v^o] clerum, denuntians eis in visione paulo ante sanctum apparuisse sibi Chourentinum, qui ei sanitatis optate gaudia secundum promissum suum dederat et eam ne amplius in sanctorum nominibus opem petentibus immunis existeret ne deterius sibi aliquid contingat paternaliter admonuerat. Ostendebat autem manum suam per sanctissimum Christi famulum pontificem Chourentinum in statum rectitudinis suae pristinum, Deo miserante, salubriter restitutam, quae pridie et per circulum ante dierum curvatis imburim adherentibus vole digitis fuerat collecta, quoniam ad dandum quod habuit non fuit porrecta ⁽¹⁾. Hoc loco attendat auditor et consideret ins-

(1) Le mot *collecta* a été écrit au-dessus, puis barré.

pector ideo sanctum, Dei nutu, hoc egisse Chourentinum, ut quem pudeat petentibus in sanctorum nominibus modicellum ferre munusculum dum non habeat ad manum unde possit ferre grandiusculum. Tua sunt haec, tua, Christe, magnalia, qui quondam sedens contra gazophilacium pauperulae viduae magnificasti donum ultra exenia divitum majora ferentium, qui cum Deo Patre et Spiritu sancto vivis et regnas Deus per infinita secula seculorum. Amen.

[Là s'arrête le texte barré.]

XVI

Qualiter sanctus Chourentinus clamante ad se capto et in vinculis posito per visum apparuit et inde potenter liberavit.

Est quoque aliud hujus sanctissimi patris nostri Chourentini pontificis, fratres charissimi, memorabile miraculum quod non est silentio tegendum, verum etiam fide relatione dignum ac fidelium agnitioni veraciter profuturum. Quodam vero tempore destituto hujus supradicti patris nostri episcopio temporali, rectore verum aeternali qui non dormitat neque dormiet curam ejus gerente, in quadam plebe Corae ⁽¹⁾ nomine, quae predicti patris nostri tuitionis separ terra est, palatini praedones secundum suam injusticiam praedas agentes, quendam juvenem impositi criminis sibi nescium immeritum capi cepore atque ad hanc Confluentiam secum vinculis tradendum immisericorditer adduxere. Qui, dum crura sua boiarum emicicliis manciparentur, sanctum Chourentinum sepenumero ipsius nomine repetito clare voce precabatur quatinus in presentiarum justiciam suam intuendo libertatis opem sibi ferret seque ponentium in vincula injuriam inspiceret et eorum vinculis virtute qua poterat frustatis si potenter liberaret. Quem talia fideliter praecantem unus vincientium se caput agitans subsanando risit et inquires ait : [F° 67]. « Desine frvola fari, nam procul dubio in pejora mitteris ubi fame morieris nisi dando quantum poscimus redimi te cito feceris. » Nec multo post bajulat eum ferociter, precipitans illum in archam immisericorditer. Illo vero in archam sic truculenter precipitato : « Sanctus », inquit, « Chourentinus videat hoc et judicet ». Cui

(1) Coray (Finistère), canton de Châteauneuf-du-Faou.

item furens predo sic intonat ore rabioso : « Non te Chourentinus his te poterit eruere nec meis manibus liberare » ; et haec dicens archam clausit eamque clave firmans discessit. Sequenti vero nocte cum predictus vinculatus post devotissimam sancti Chourentini invocationem, aliorumque sanctorum quorum reminisci poterat ut sibi misererentur, sopore in eum irruente⁽¹⁾, in extasi factus fuisset, quendam virum decora canicie reverendum, iocundo vultu, venustum habentem in manu baculum, assistere sibi vidit, a quo haec sequentia exauditus audivit : « O bone juvenis et efficax dignae petitionis, ego sum Chourentinus, tui memor mei memoris, quem his strictus vinculis sepe votis deprecatus es indefessis ut sim videns et iudex iniquorum in te factionis iniquissime ; veni vero tuis invocatus justis postulationibus, tuae puritatis cognitor, propicius opem tibi libertatis actutum perlaturus quatinus improborum exuberans retundatur improbitas et insontum probri subjecta patenter eripatur humilitas. » Et cum haec dixisset baculum quem manu tenebat in sublime extulit et cum eo archam horrissono ictu percussit. Cujus ictus sonitu intus archa dormitans expergefactus est, et ab ejus oculis visio elapsa est. Mira res : archa percussa mansit integra, verum boiarum emisclum capti in archa jacentis dextro cruri annexum nullatenus baculo tactum, fractum est in medio per transversum. Quid, fratres, quid gaudii et admirationis illius animo fuit cum sui curam sanctum Chourentinum gerere et ad liberandum se venisse animadverteret ? Quid plura ? per tantum noctis quod superfuit orationi intentus pernoctavit. Nec immerito in tribulatione sue clamavit et exaudiri meruit. Ut vero primum terris redditus dies effulsit, vocato ad se per nuncium hujus sanctae ecclesiae clero, quomodo post devotissimam nominis sui invocationem sanctus Chourentinus sibi per visum apparuerat, queque in liberatione sua sibi dixerat, quoque modo fractum super se ferrum fuerat, ordine patenti innotuit. Postquam dicendi finem fecit, archa aperta eoque ab illa egresso cum loeto cleri populique tripudio ad ecclesiam venit. Ibi tum erat cernere laetissimam cleri exultationem atque jubilationem in Dei psalmodia celebriter roboantem adjuncta [F° 67 v°] utriusque sexus non modica multitudine clamantium gloria tibi, Domine.

(1) Il y a une tache dans le manuscrit.

XVII

De fure qui cerici fili glomum, dum dedicatio ageretur involavit et propter hoc vehementer elarguit.

Ad huc porro, dilectissimi, ex virtutibus patris nostri sacerdoti Chourentini supersunt aliquae quas dilectioni vestrae gratulanti animo volumus revelare. Angelico enim oraculo attestante, novimus quod sacramentum regis celare bonum est, opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est. Eo igitur tempore quo hujus sanctae ecclesiae dedicatio solemnitas in minoris Britanniae partes denunciata fuit, non solum prefatae regionis homines, verum etiam exterrarum nationum plurimi ad illam convenere. Inter quos cleptes quidam Leonensium partium incola, filius Belial, lupus non ovicula, corvus venit non columba, ut solebat, sua exerciturus latrocinia, zabuli eum perurgente nequitia, qui dum Christianae religionis populus ad id propter quod venerat solemniter intenderet in venaliū rerum loco, cerici fili glomum involavit secumque in patriam unde venerat cleptim asportavit. Sed qui cuncta conspiciit furem illum per famulum suum Chourentinum presulem a suo furto verberare compescuit, et sicut sequentia pandunt latere volente nescientibus innotuit. Predictus enim latro post tertium reversionis suae diem ad propria, febre correptus fuit vehementer acerbissima. Deinde non multo post dextrum ejus armum cum brachio et manu sevissima paralis occupavit, divina ultione in eum horribiliter irruente. Nec immerito. Dignum quippe et justum erat ut illa manus celesti ulcimine efficeretur sibi debilis, quae ad invadendum rem ausu illicito fuit agilis. Tum vero fur predictus in se reversus, sentiens tandem illam sui corporis diram valitudinem pro commissis nequiter sibi peractis interni arbitri in se dignam fore animadversionem, penitentia ductus, malorumque suorum diutina assuetudine perlaesus, superni inspectoris omnium mesereri volentis exorabilem implorare clementiam flebiliter cepit ut sui in presentiarum misereretur ac corporis sanitatem sibi in reliquum victuro secundum ejus preceptum largiretur. Praeter haec quidem sanctos celestis patriae cives, miris operum signis insignes, quorum onomata reminisci poterat in adjuto-

rium sui convocat, maxime autem sanctum Chorentinum frequentiori rogatu precabatur, cujus sacram solemnitate nuperime, ut superius dictum est, in damnum sui violaverat, propter quod et id quod patiebatur accidisse sibi indubitanter animadvertibat. Nocte vero insequenti, sanctus Chourentinus clepti paralitico in oromate ⁽¹⁾ apparuit a quo haec sequentia audivit : « Tunc, latro, multis festum [F° 69] (*le f° 68 consiste en un papillon qui porte les mots suivants* : qualiter sanctus Chourentinus praedicto latroni declinare bo... apparuit et ad confitendum quae noluerit compul[it]) venerabile scelis immunem penae sperasti te violare. Infelix, quae tuum rapuit dementia sensum, serica qui cleptim peregrini fila tulisti, concio dum Christum laudabat Christicolarum! Non equidem res mihi servientium vel meae tuitioni creditas a nefastis impune diripi permitto, verum etiam eas diripientes aut hic, ut tibi contigit, quod illis melius est si resipuerint temporali ulcimine, feriuntur, vel in perpetuum nisi resipuerint, quod illis pejus est, interminabili pena punientur. Tu vero infirmitatis plagam in tuo somate sceleroso idcirco pateris quod ecclesiae meae solemnem dedicationis diem, auctore malorum tibi suadente, rem alterius furari non veritus, justiciam prophanasti. Sed quoniam te tuorum poenitet retro malefactorum et operum perseverentiam amodo te promittis habere justorum, non solum potes nancisci delictorum veniam, verum etiam amissae sanitatis continuo redientiam. — Age vero, jam luci orto sidere, Confluentiam quantocius gradere, qua mihi nuper est ecclesia fidelium conventionis gratissima. Ad quam tu cum perveneris tua clero presulique patefaciat exomologesis quae in dedicationis ecclesiae die cleptim egeris, queque ob id passus fueris et in hoc visione a me tibi dictum quod audieris. »

Sequenti vero die, valde mane, ut Titan radiis nitidum caput extullit undis, predictus latro, supradictae iussionis non immemor, iter facere cepit et ad notificatum sibi locum imperata sibi facturus simpliciter tendit; peracto autem secundi diei itinere, cum sol occideret et noctis pallor adesset, in quodam venit castellum ubi nocte illa habuit hospicium. Noctis vero curarum maxime mitricis ingruente conticinio quiescenti

(1) Au-dessus de ce mot le ms. porte : motomate.

in stratu suo apostatica cogitatio illo ipsam primo apostata sibi suggerente..... (1).

feraliter cepit quae eum ab incepto sanitoque monitu per visum salubriter sibi dato funditus declinavit. Cui membra seporato in ipsius noctis galicinnio sancti Chourentini apparentis sibi denuo talis fuit exprobabilis alloquutio : « Tunc salubre meum, latro, transcendere missum. Impie molieris scelerum molimine patris ? falleris imperium, nisus violare tributum. Quo mea te presens monuit clementia nequam. Non reus effugies si voti compos iniqui. Omnia quin gestis luci reddantur apertis. Hoc vero improprio exprobrabili sic peracto ». Predictus fur virtute sibi loquentis a stratu suo terribiliter projicitur, atque parieti opposito ferociter impactus alliditur. Qui vocem emittens pro dolore lachrimabilem : « Auxilium, inquit, auxilium domini ». Ad cujus vocem ejulationis flebilem, domi dominus et domus ejus tota stratribus suis excitata adfuit, et ab eo quid sibi acciderat diligenter inquiri, quibus circum ciria consistentibus, rogata veraciter reseravit atque suam propter fraudulentiam id sibi evenisse merito illis patefecit. Audientes autem haec repleti sunt stupore et extasi pro eo quod acciderat illi. Mane vero facto sepedictus cleptes mentem mutatus in melius ambulare cepit [F° 69 v°] et adusque Confluentiam Chourentini die eodem malesuadae cogitationis penitens corrigibiles pervenit. Tunc ibidem, ente clero cum aliquibus e populo, coram presule quomodo rem peregrini dum encenia agerentur furtim involaverit et post haec in dirissimam egrotationem actutum inciderit, et sanctos ut sui misererentur suppliciter convocans, sanctissimum Chourentinum super furto suo terribiliter semet increpantem atque salutis monita sibi clementer indentem in oromate viderit ; ac in crastinum Deo sibi propicio factoque secundi diei itinere qualiter, malesuadae mentis sinistra suasionem pellectus, cepta frustrare voluerit et quemadmodum sequenti nocte sepedictum hoc opusculo celestis patriae civem pro apostatico cogitatu suo semet arguentem in visu viderit ac illius potenti virtute stratu suo horribiliter projectus atque ad parietem oppositum ferociter allisus fuerit, examussim viva voce nobis audientibus notificavit. Omnes vero qui cleptis illius

(1) Le manuscrit s'interrompt ici avec plusieurs points et reprend au milieu de la ligne suivante. Nous avons sans doute une ligne que le Père du Paz ou le copiste qu'il reproduit n'avait pu lire.

professoni ⁽¹⁾ intererant magna admiratione et animi alacritate repleti sunt, glorificantes et laudantes Deum qui patronum nostrum sanctissimum Chourentinum episcopum admirabili patratiōne virtutum clarificat in terris et in visionis aeternae ⁽²⁾ solio supra agalmatha sublimatum perhinniter decorat inthronisatum. Expleta igitur relatione prout nobis datum est posse paucorum de multis sanctissimi Chourentini pontificis miraculorum, illum jam triumpho potitum famulantibus sibi competentia solitum prestare beneficia sedula mentis intentionis suppliciter orare satagamus, ut apud Christum ejus patrociniis adjuvemur, semper largiente eodem salvatore Domino nostro Jesu Christo, qui coeterno patri consubstantialis sanctoque Pneumati ab utroque procedenti vivit et regnat Deus per omnia secula seculorum. Amen.

(1) Ms. proffioni.

(2) Ms. aetene.